

OPCA ANIMATION

Le 20 décembre 2018

OPCA 2018 ce qu'il faut retenir

- Le secteur de l'animation se porte bien
- Une augmentation de la part des adaptations dans les diffusions
- Une faible part du coût de l'œuvre réservée aux auteurs
- Une rémunération proportionnelle toujours hors d'atteinte
- Des clauses contractuelles qui fragilisent la situation de l'auteur



Base OPCA

Plus de 1 400 contrats analysés

Primo diffusion du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2017

Nombre de contrats par format et par fonction				
Format	Réalisateur	Scénariste	Bible	
3	80	128		17
7	119	169		37
13	275	297		67
26	72	122		37
Total	546	716		158

Nombre de séries par format et par originalité			
Format	Adaptation	Original	
3	5		5
7	7		7
13	17		11
26	7		4
Total	36		27

Nombre de contrats bibles par format et par fonction			
Format	Bible graphique	Bible littéraire	Total
3	5	12	17
7	17	20	37
13	17	47	67
26	14	22	37
Total	53	101	158

Nombre de séries et d'épisodes saisis par format		
Format	Nb Episodes	Nb Séries
3	64	10
7	105	14
13	205	28
26	66	11
Total	440	63

Nombre de contrats bibles par originalité et par fonction			
Originalité	Bible graphique	Bible littéraire	Total
ADAPTATION	20	54	74
ORIGINAL	33	47	84
Total	53	101	158

Nombre de contrats bibles par format et par fonction		
Format	Bible graphique	Bible littéraire
3	5	12
7	17	20
13	17	47
26	14	22
Total	53	101

Nombre de contrats bibles par originalité et par fonction		
Originalité	Bible graphique	Bible littéraire
ADAPTATION	20	54
ORIGINAL	33	47
Total	53	101

Source : SACD

Données générales

OPCA ANIMATION

L'animation toujours en tête de l'exportation des programmes audiovisuels en 2017

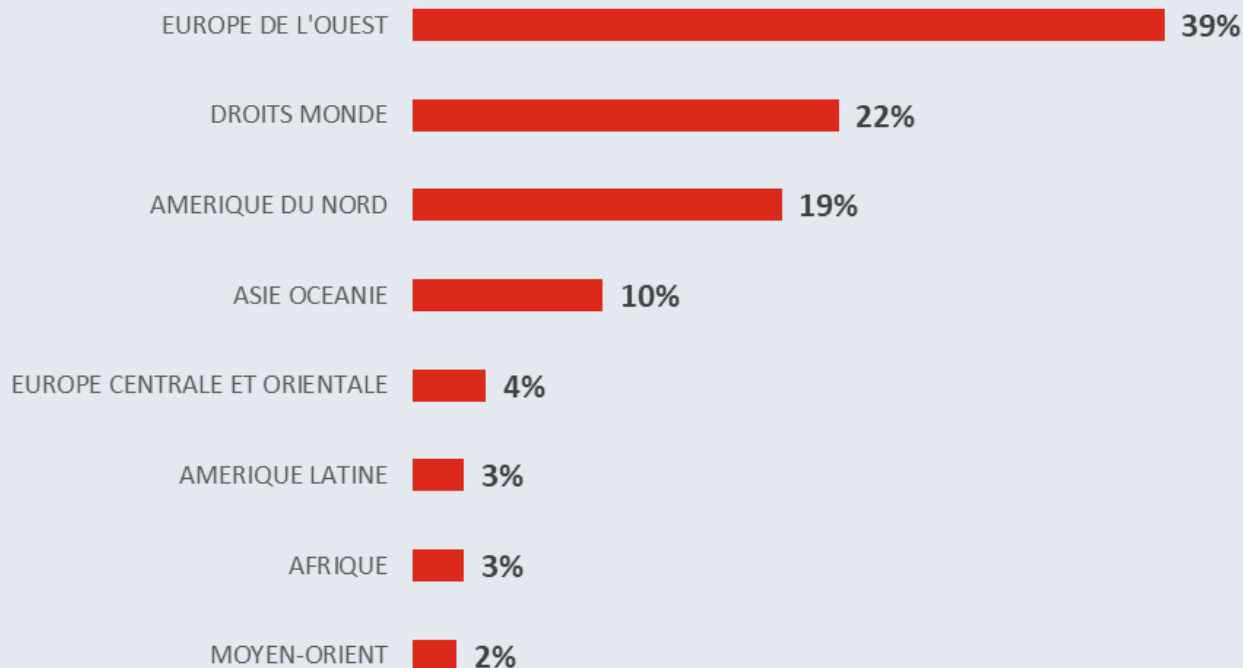
Ventes à l'international

75,6M€



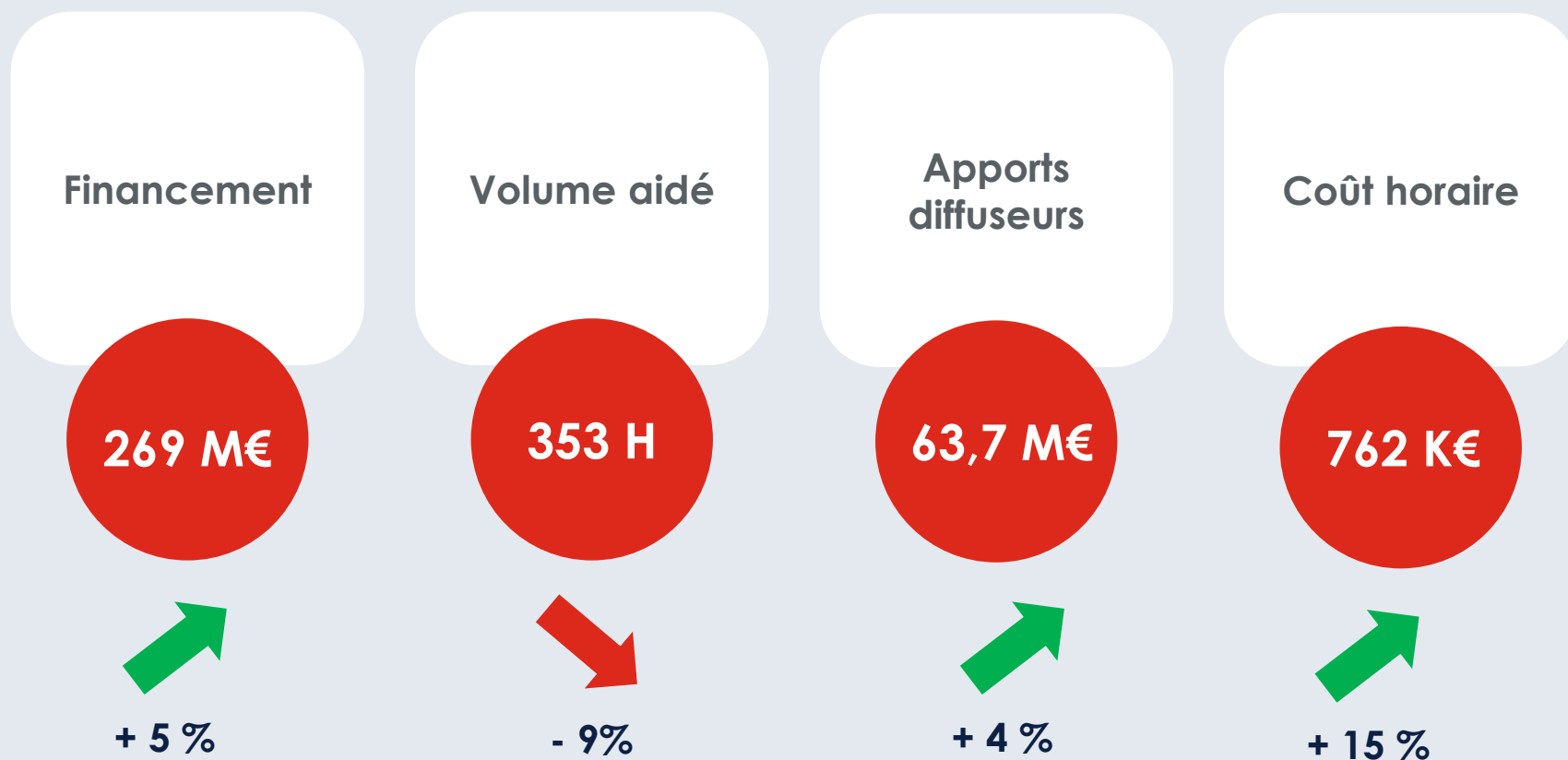
+ 1 %

Répartition des ventes de programmes français d'animation par zone géographique en 2017



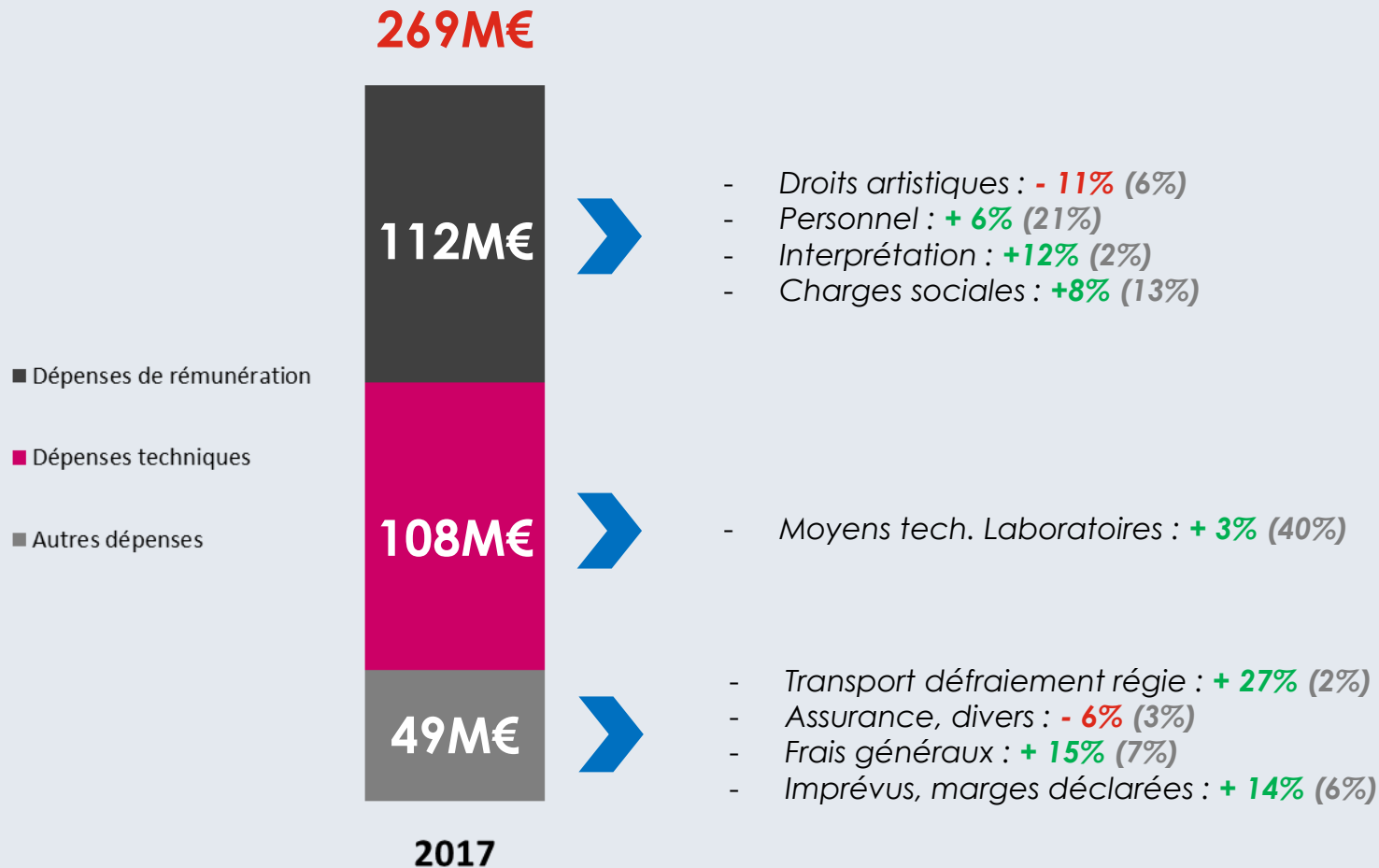
Source : L'exportation des programmes AV Français en 2017

La production d'animation en 2017



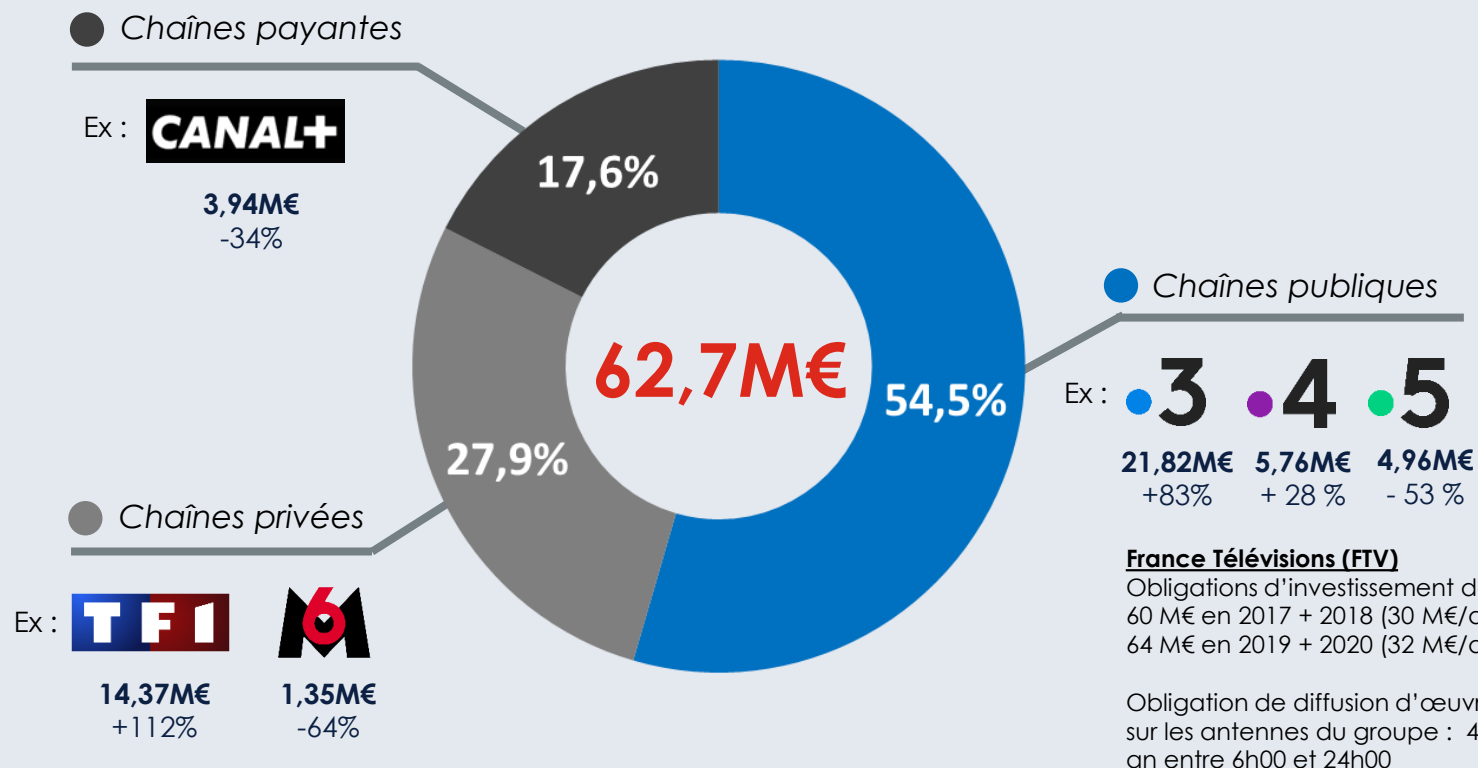
Source : CNC - La production audiovisuelle aidée en 2017

Des droits artistiques en baisse et qui ne représentent que 6% du montant total des dépenses de production



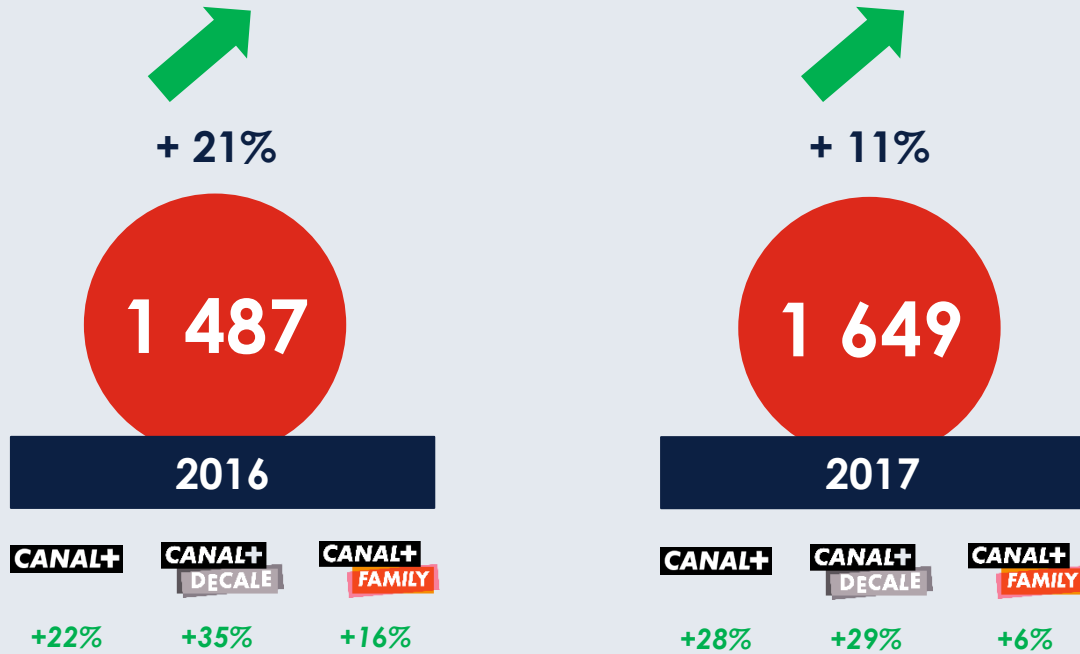
Source : CNC - La production audiovisuelle aidée en 2017

Des chaînes nationales publiques qui portent plus de la moitié des apports diffuseurs en animation en 2017



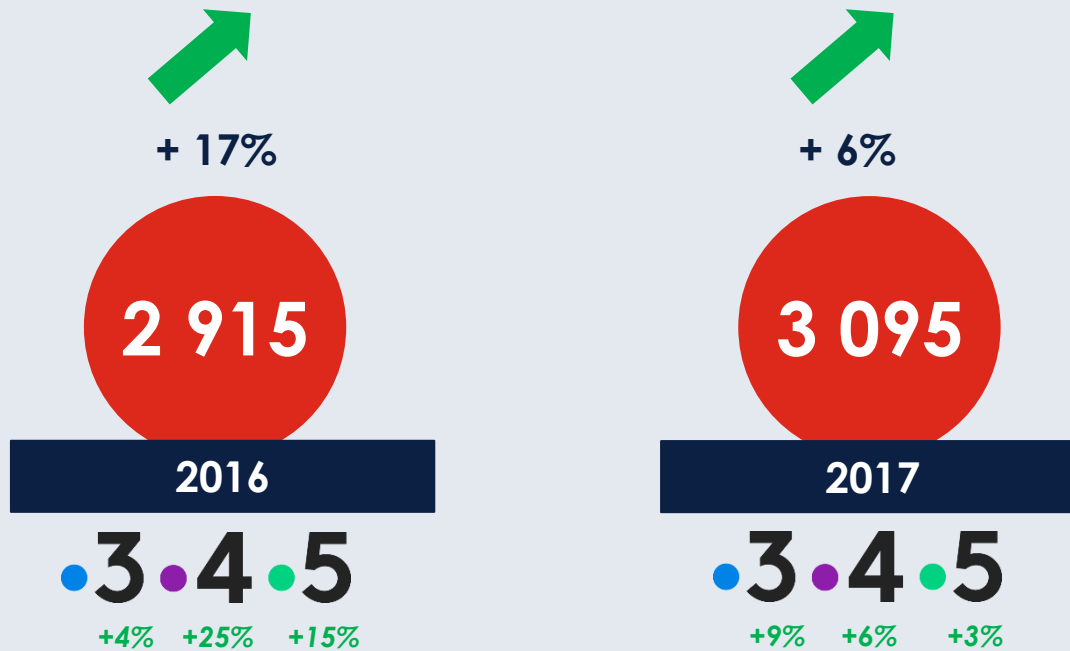
Source : CNC - La production audiovisuelle aidée en 2017
 Apports des diffuseurs dans l'animation (tous rangs de diffusions confondus)
 NB : Sont exclus du graphique les chaînes locales et services en ligne (soit 1M€)

Nouvelle progression des diffusions sur Canal+ et ses déclinaisons



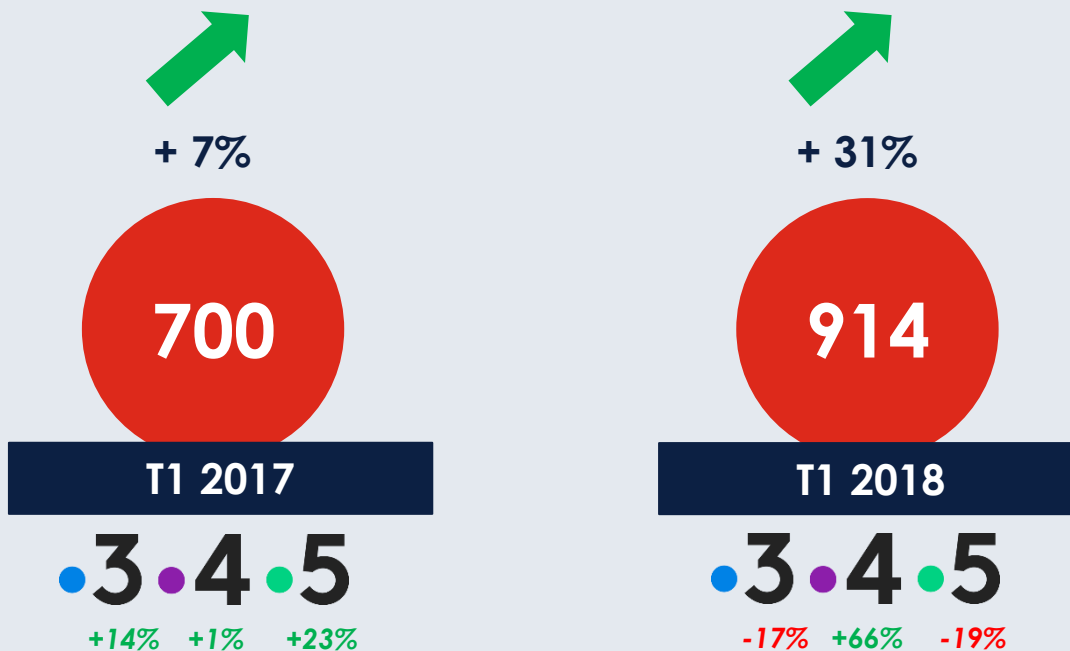
Volume horaire diffusé

Nouvelle progression des diffusions de l'animation sur FTV



Volume horaire diffusé

Une forte hausse au T1 2018 sur FTV exclusivement due aux diffusions sur France 4

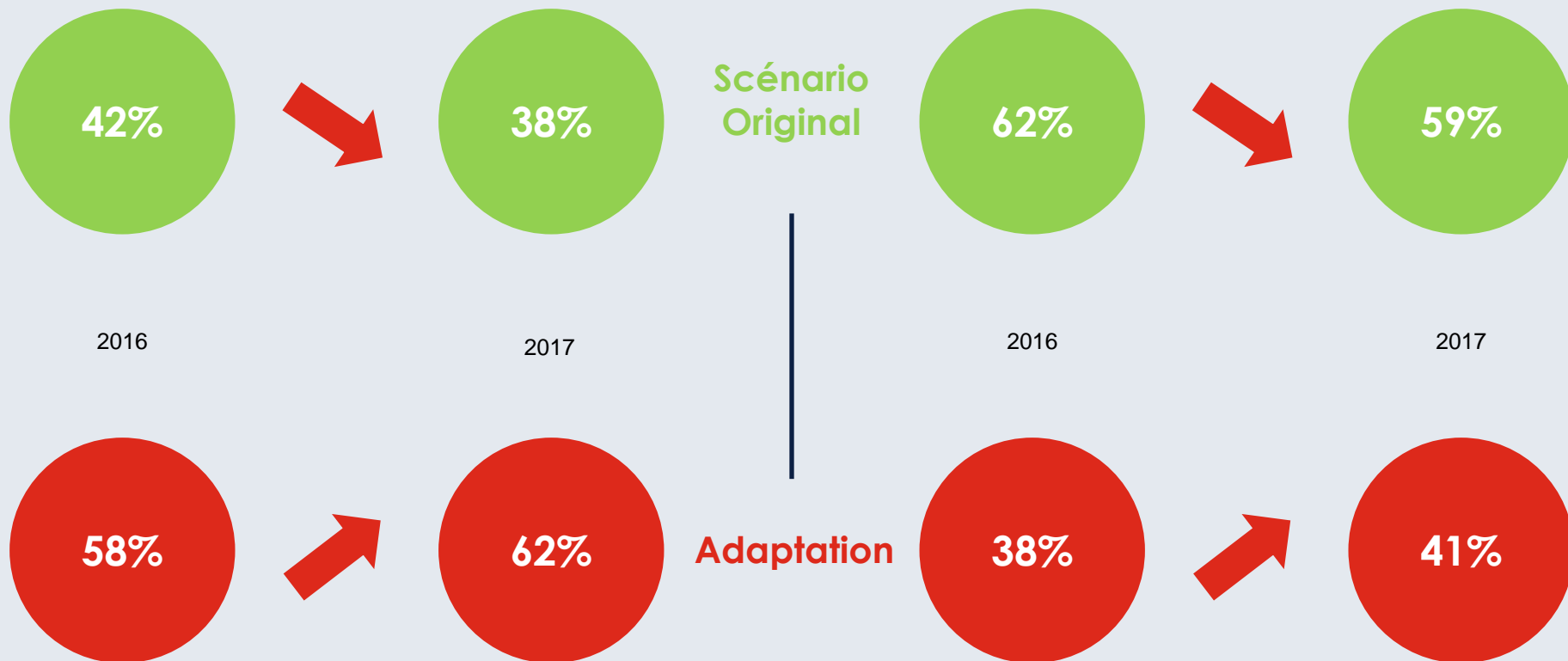


Volume horaire diffusé

Une progression des adaptations sur FTV ainsi que Canal et ses déclinaisons entre 2016 et 2017

FTV

CANAL



Source : SACD

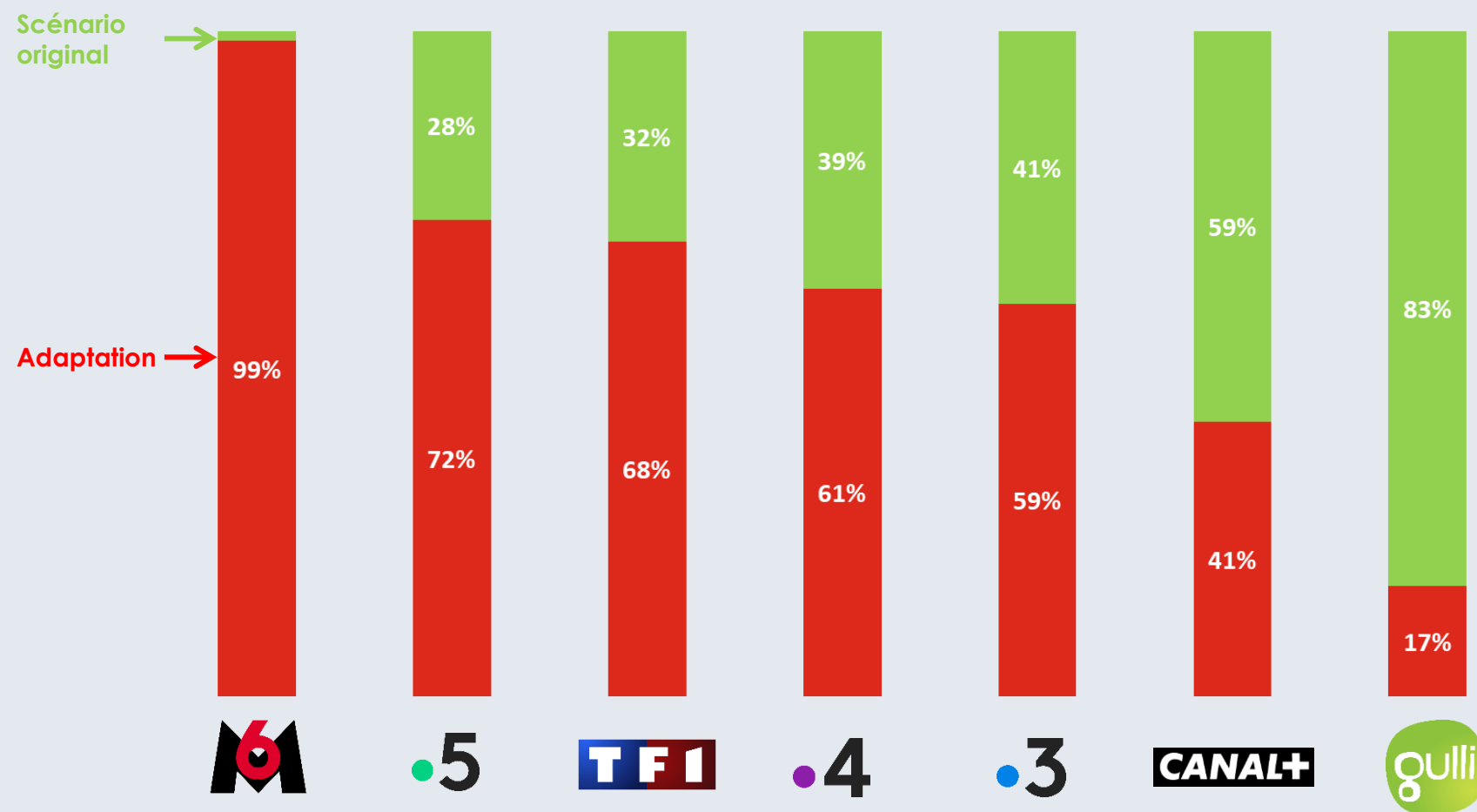
SACD

%volume horaire

La diffusion de l'animation TV en 2017

Scénario original et adaptation

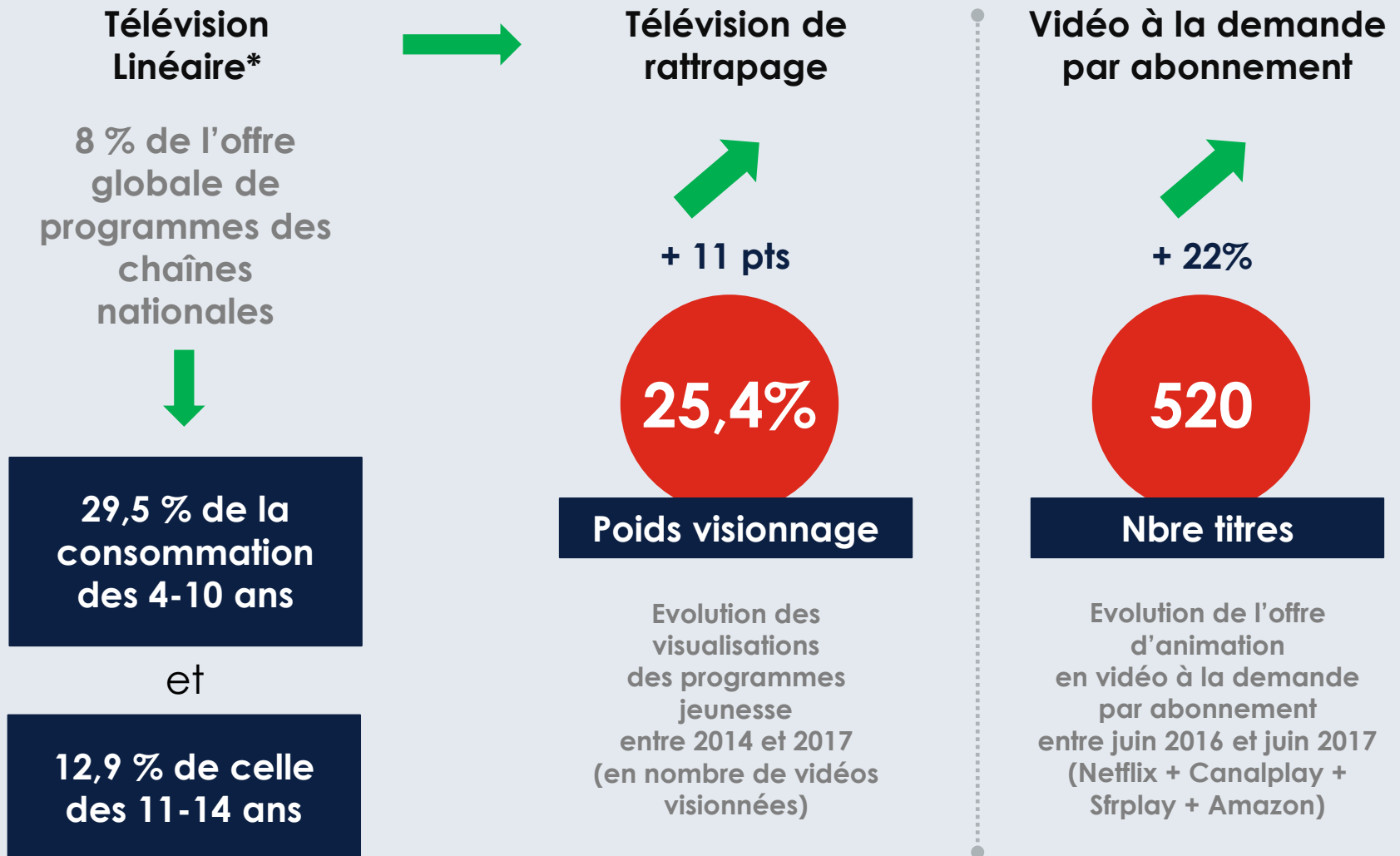
Approche par chaîne



Source : SACD

SACD

L'animation rayonne en linéaire et sur le numérique



Bible littéraire et graphique

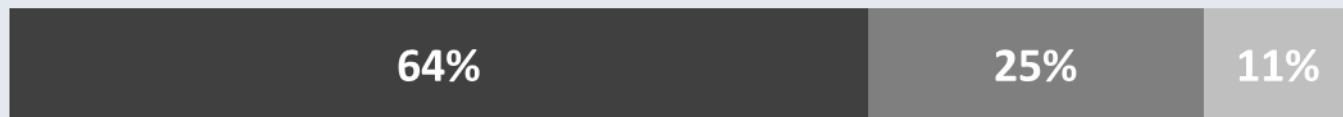
OPCA ANIMATION

Le nombre de co-auteurs

Près de 3 auteurs bible par série

Format *	3	7	13	26	Global
Nb co-auteurs	2,8	3,1	2,4	3,6	2,8

Auteurs bible graphique



Auteurs bible littéraire



■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4

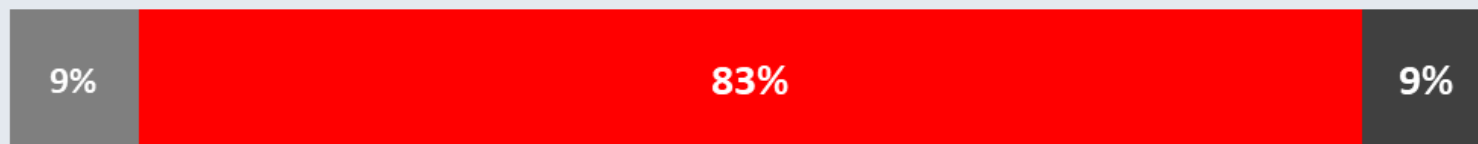
Nombre de co-auteurs

* Format en minutes

Le nombre de séries avec bible graphique et bible littéraire

60 % des séries disposent d'une bible graphique et d'une bible littéraire

Scénario Original



Adaptation



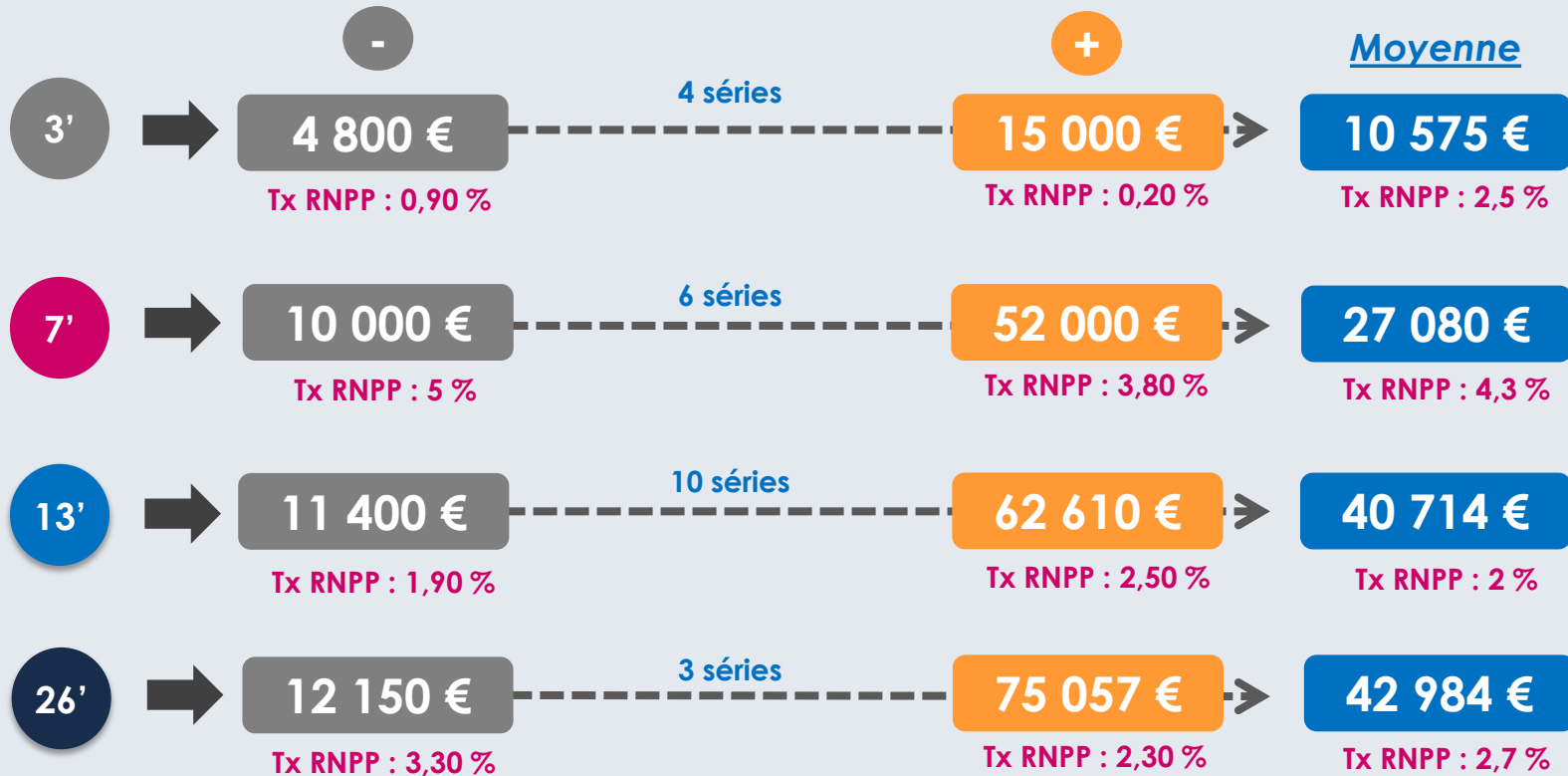
■ Bible graphique ■ Bible graphique et littéraire ■ Bible littéraire

En adaptation, les bibles graphiques concernent principalement l'adaptation d'œuvres préexistantes non graphiques.

La rémunération des auteurs bible

Approche globale – Scénario Original

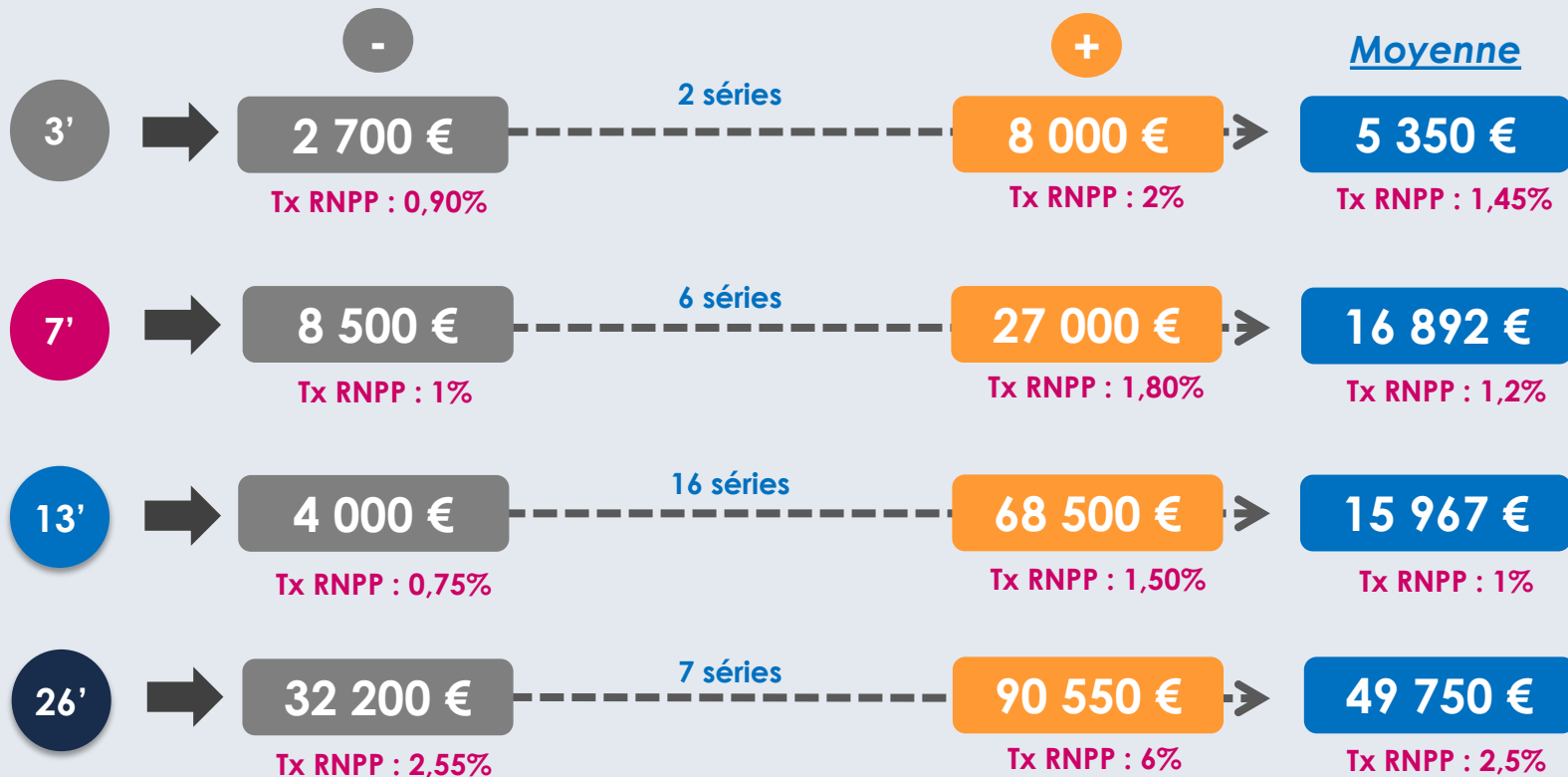
Rémunération des auteurs de la bible graphique et de la bible littéraire pour l'ensemble d'une série (rémunération fixe et proportionnelle)



La rémunération des auteurs bible

Approche globale – Adaptation

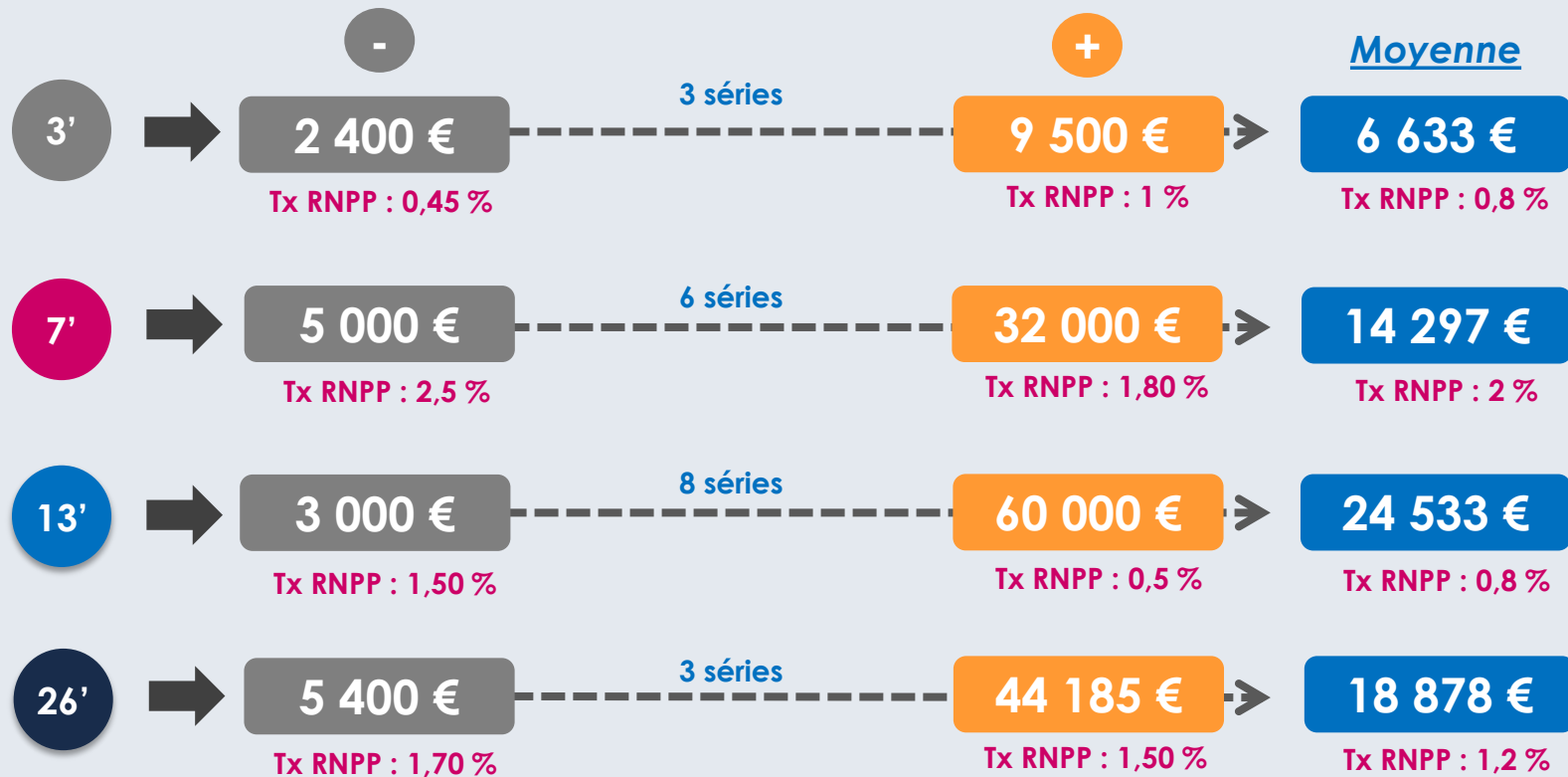
Rémunération des auteurs de la bible graphique et de la bible littéraire pour l'ensemble d'une série (rémunération fixe et proportionnelle)



La rémunération des auteurs bible

Approche bible graphique – Scénario original

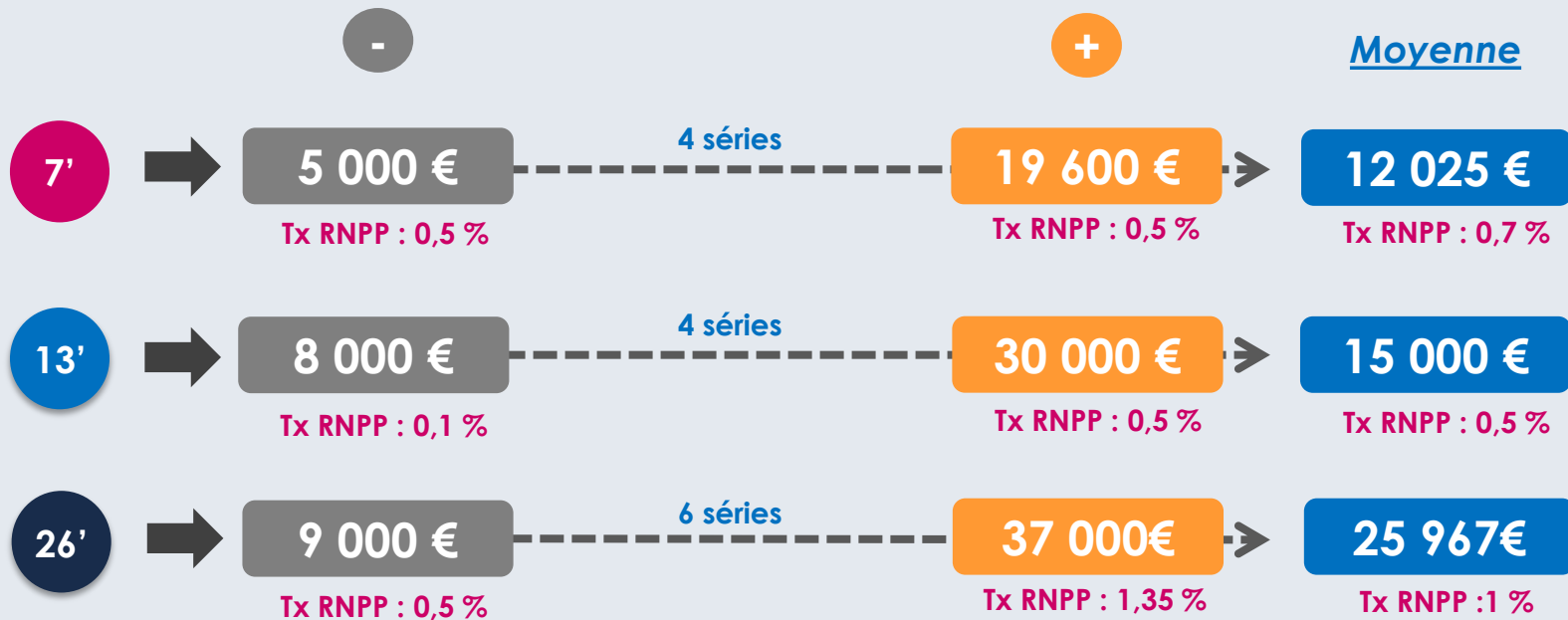
Rémunération des auteurs de la bible graphique
pour l'ensemble d'une série
(rémunération fixe et proportionnelle)



La rémunération des auteurs bible

Approche bible graphique – Adaptation

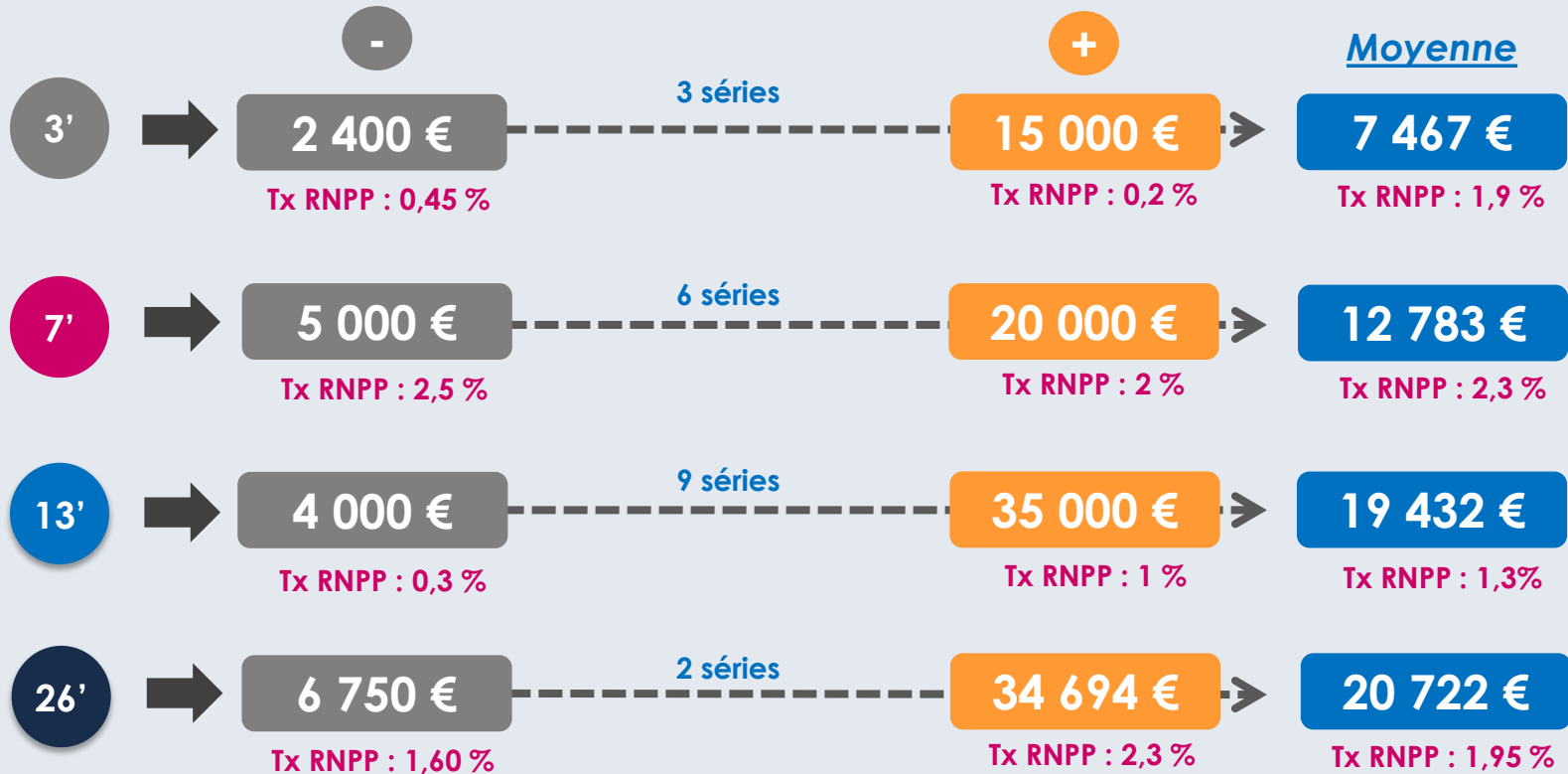
Rémunération des auteurs de la bible graphique
pour l'ensemble d'une série
(rémunération fixe et proportionnelle)



La rémunération des auteurs bible

Approche bible littéraire – Scénario original

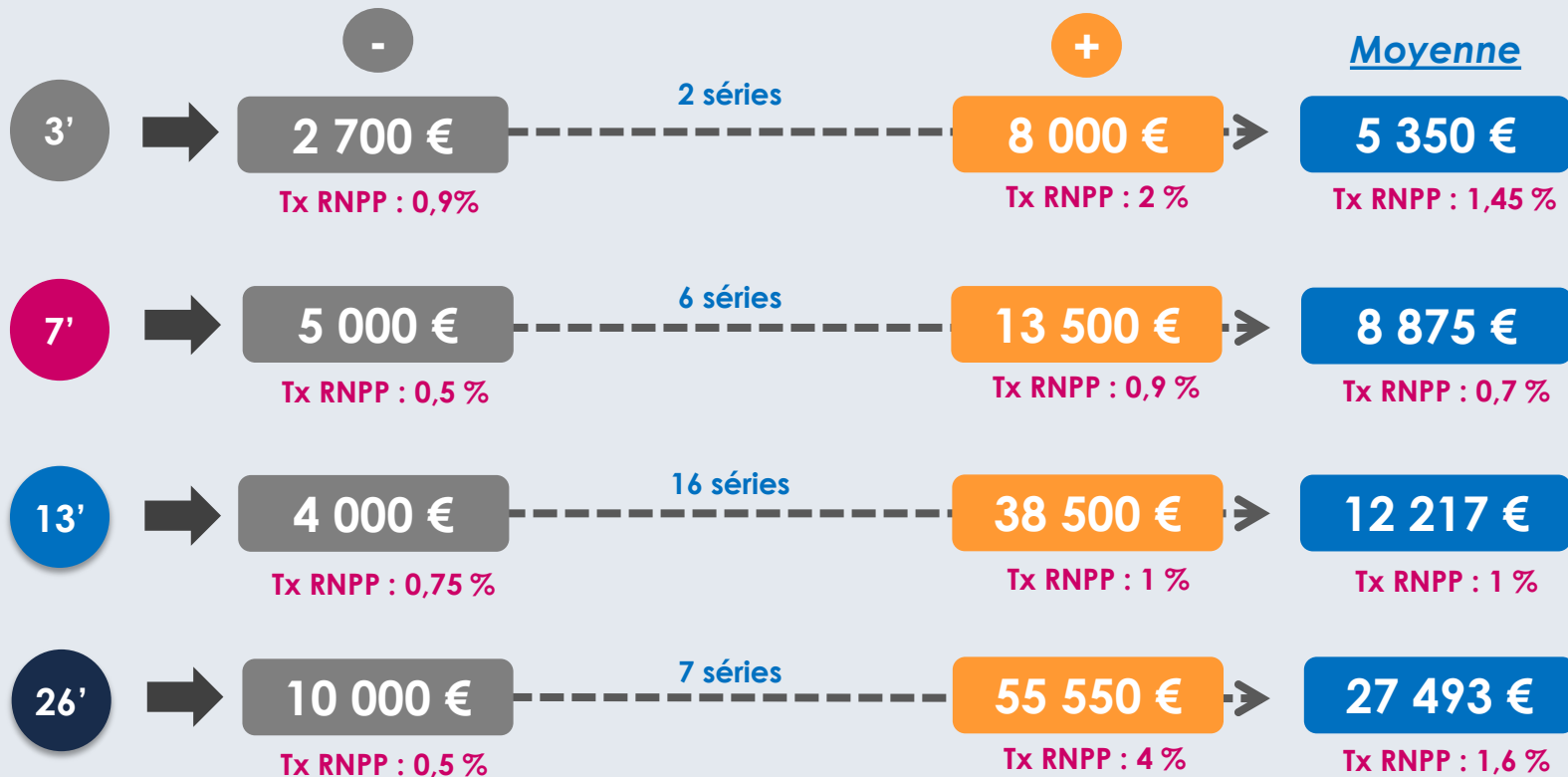
Rémunération des auteurs de la bible littéraire
pour l'ensemble d'une série
(rémunération fixe et proportionnelle)



La rémunération des auteurs bible

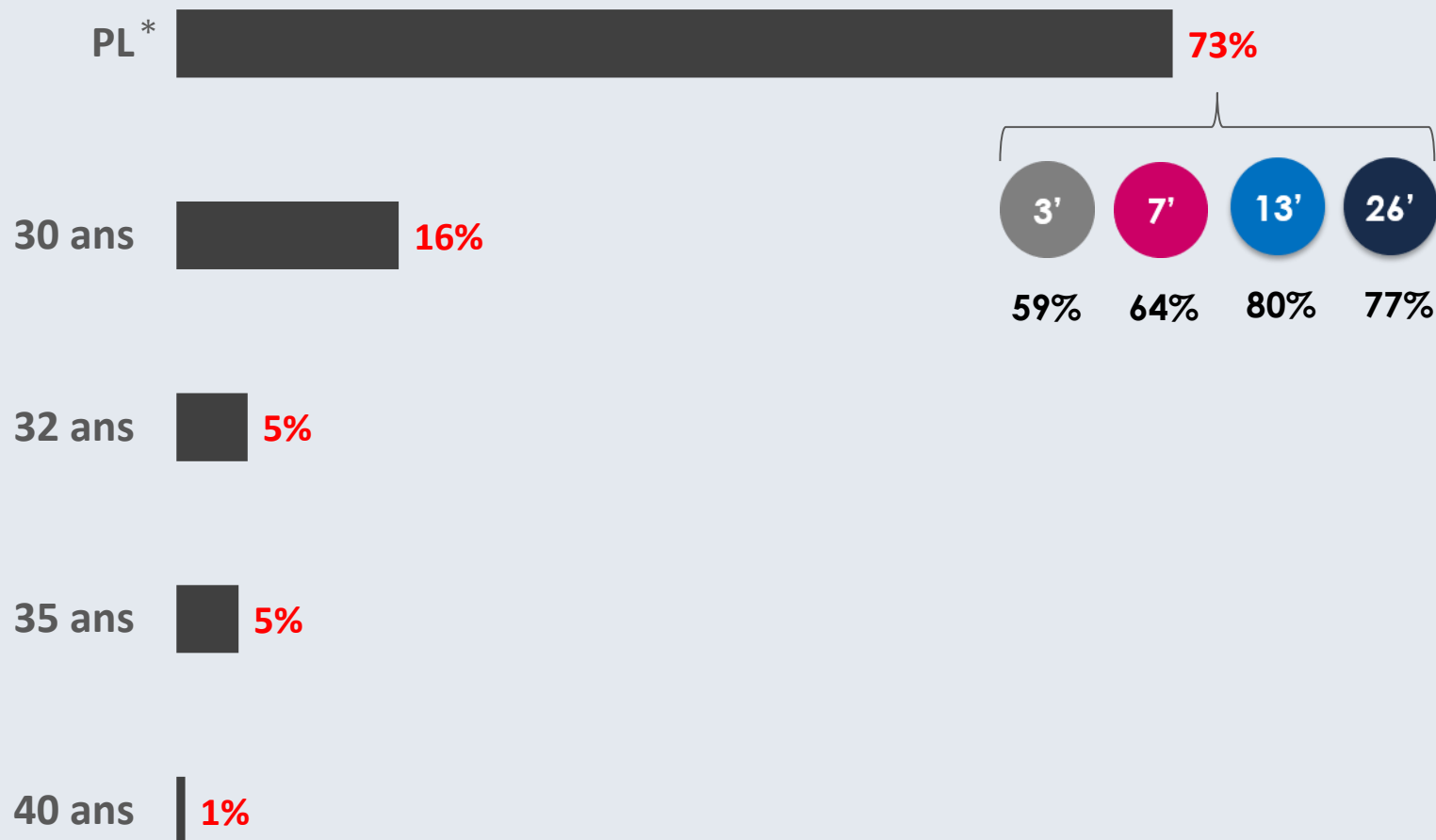
Approche bible littéraire – Adaptation

Rémunération des auteurs de la bible littéraire
pour l'ensemble d'une série
(rémunération fixe et proportionnelle)



Les durées de cession dans les contrats

Bible graphique et bible littéraire

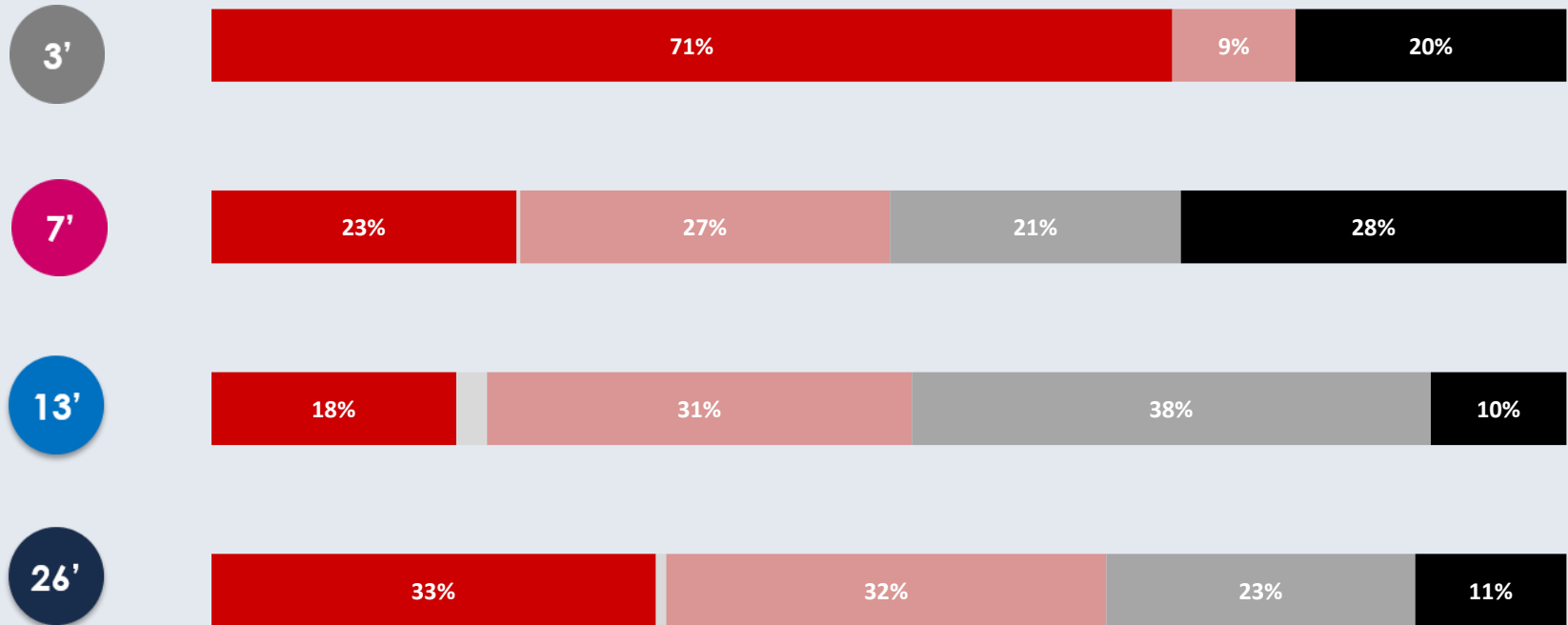


* Protection légale : 70 ans après le décès du dernier co-auteur.

Approche contrat

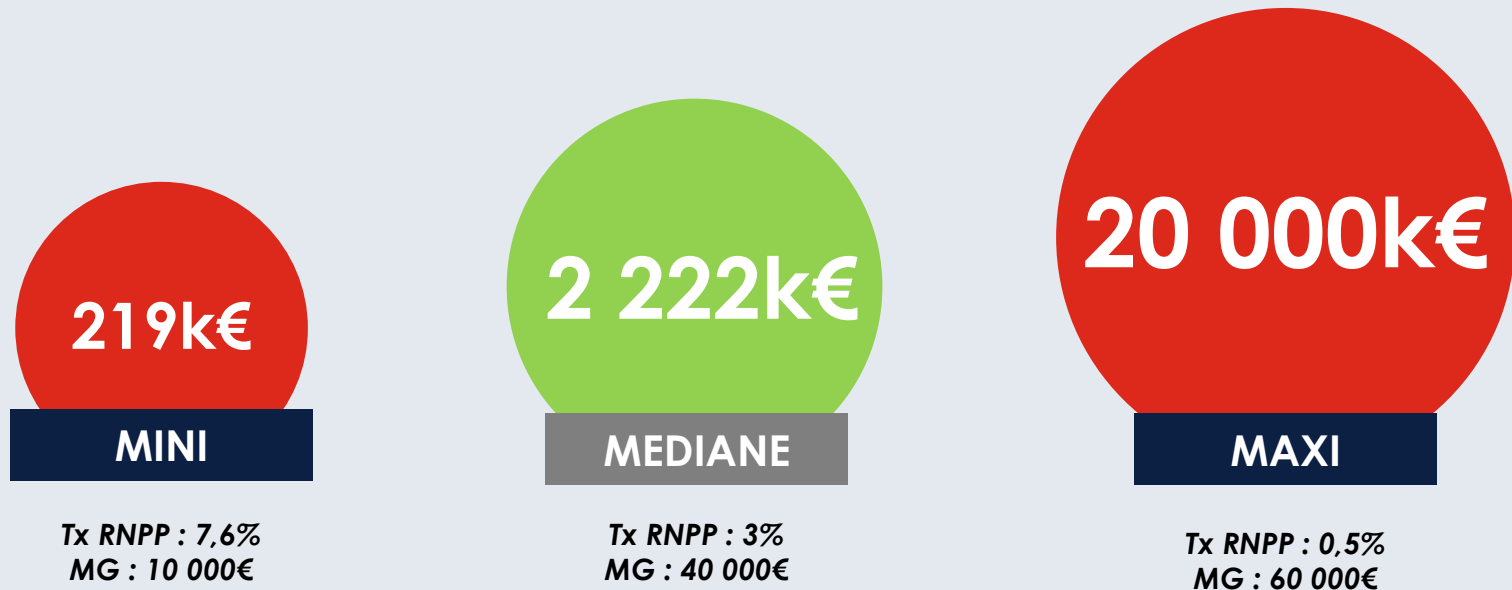
Le poids des blocs d'écriture

■ Signature ■ Commande ■ Remise ■ Acceptation ■ Mise en production



Recettes brutes à atteindre avant de couvrir le Minimum Garanti (MG) pour les auteurs bible

Recettes minimum, maximum et médiane constatées dans la base OPCA

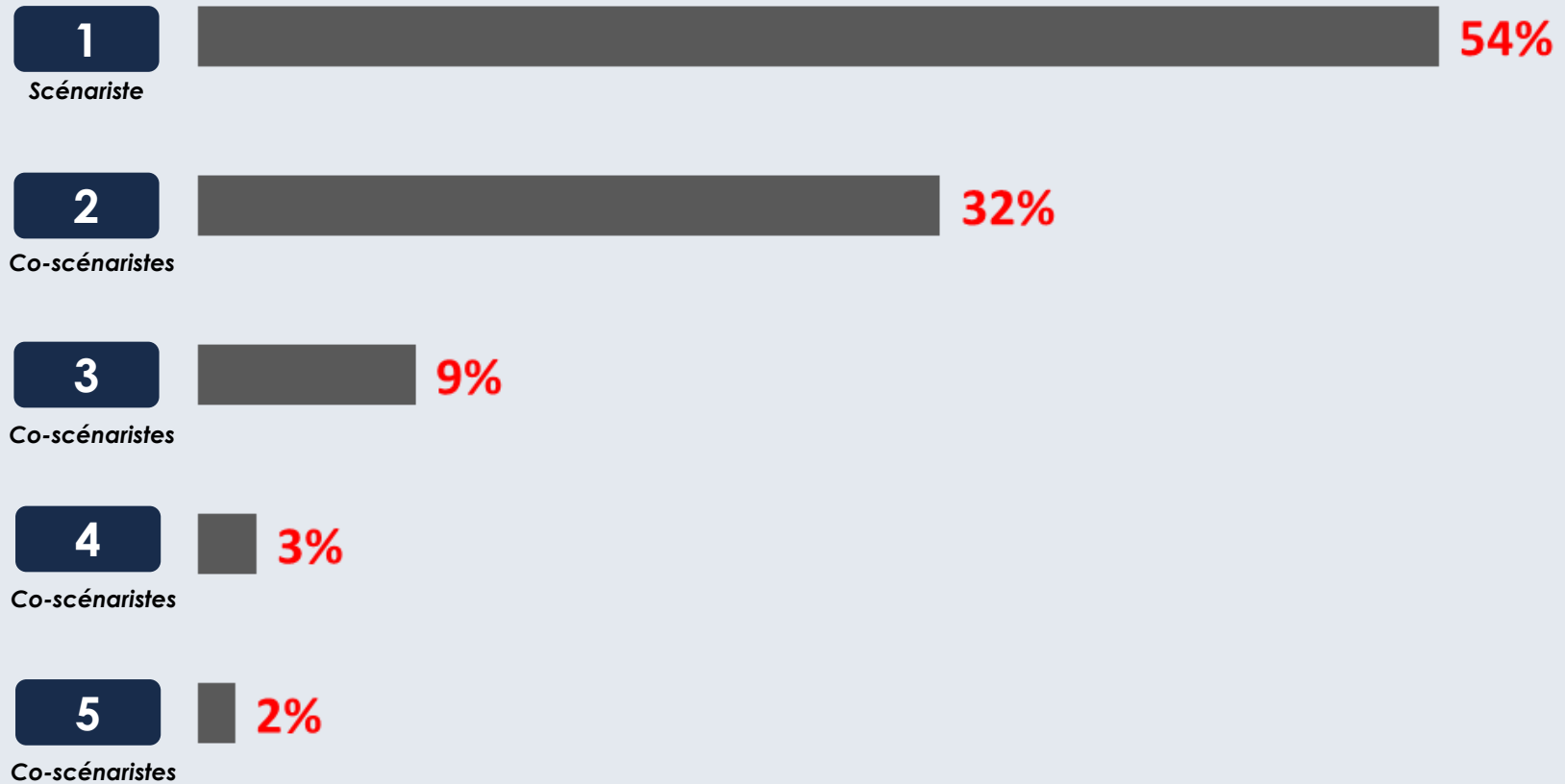


Méthodologie : MG divisé par le taux RNPP puis divisé par 60 % pour obtenir les recettes brutes à atteindre en couverture du MG

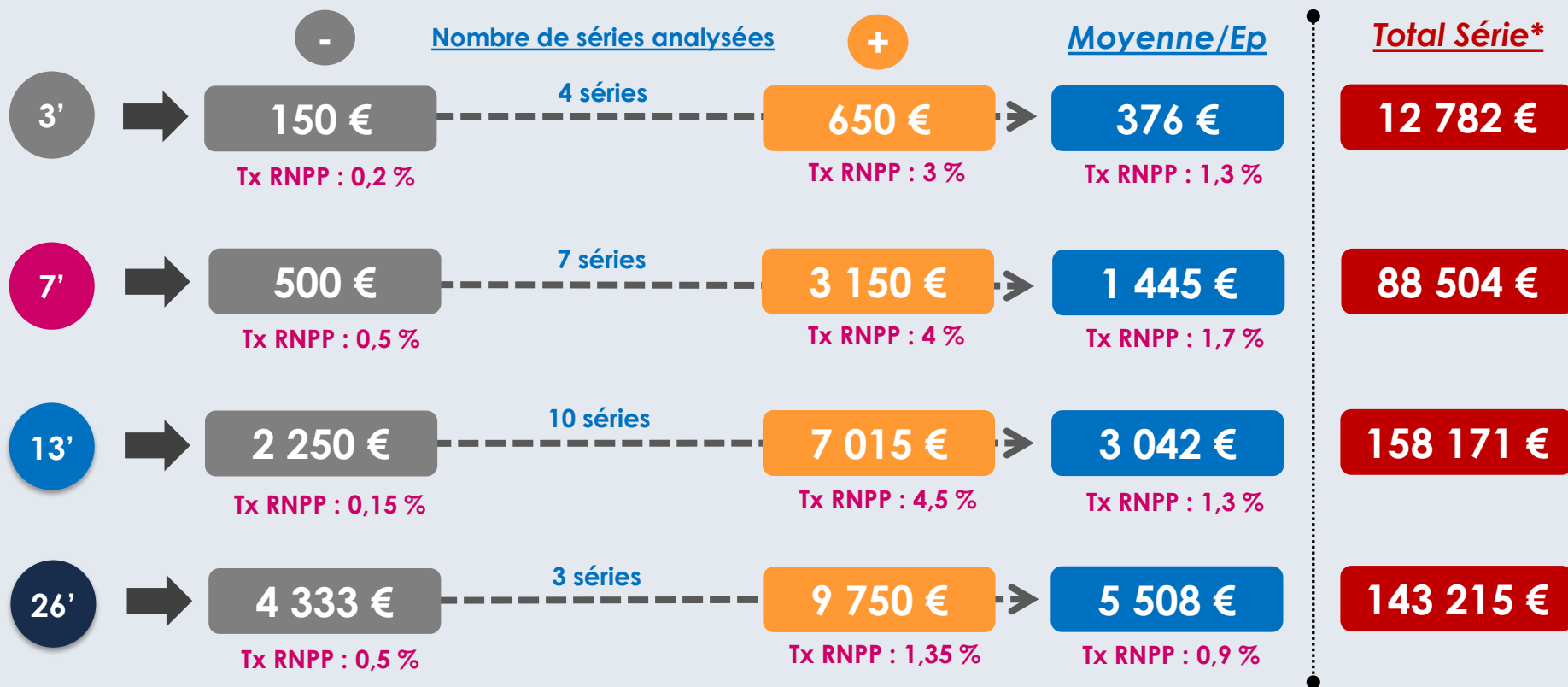
Scénaristes

OPCA ANIMATION

Le nombre de co-auteurs par épisode

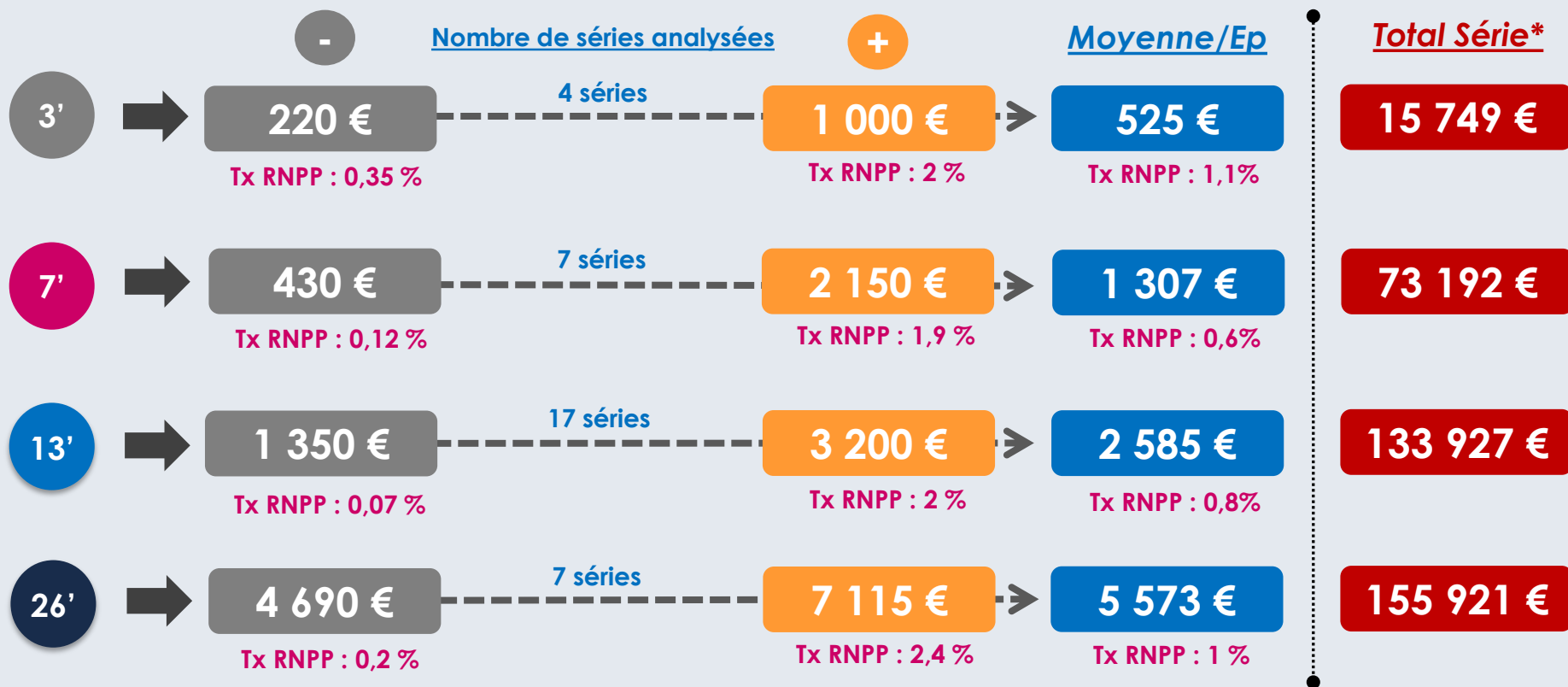


La rémunération des scénaristes pour les scénarios originaux



***Méthodologie :** calcul des dépenses cumulées pour une série d'animation par format
= rémunération moyenne d'un épisode de série X nombre moyen d'épisodes dans la base OPCA

La rémunération des scénaristes pour les adaptations



***Méthodologie :** calcul des dépenses cumulées pour une série d'animation par format
 = rémunération moyenne d'un épisode de série X nombre moyen d'épisodes dans la base OPCA

Paliers de rémunération des scénaristes

Scénario Original

	3'	7'	13'	26'
Inf. à 500€	69%			
Entre 500€ et 1K€	31%	49%		
Entre 1K€ et 1,5K€		9%		
Entre 1,5K€ et 2K€		15%		
Entre 2K€ et 2,5K€		11%	6%	
Entre 2,5K€ et 3K€		2%	62%	
Entre 3K€ et 3,5K€		13%	5%	
Entre 3,5K€ et 4,5K€			12%	14%
Entre 4,5K€ et 5K€			13%	14%
Entre 5K€ et 6K€				43%
Entre 6K€ et 7K€				21%
Entre 7K€ et 8K€			1%	
Entre 8K€ et 10K€				7%

Adaptation

	3'	7'	13'	26'
Inf. à 500€	39%	12%		
Entre 500€ et 1K€	27%	8%		
Entre 1K€ et 1,5K€	33%	48%	1%	
Entre 1,5K€ et 2K€		12%	7%	
Entre 2K€ et 2,5K€		21%	21%	
Entre 2,5K€ et 3K€			54%	
Entre 3K€ et 3,5K€			17%	
Entre 4,5K€ et 5K€				17%
Entre 5K€ et 6K€				54%
Entre 6K€ et 7K€				20%
Entre 7K€ et 8K€				9%

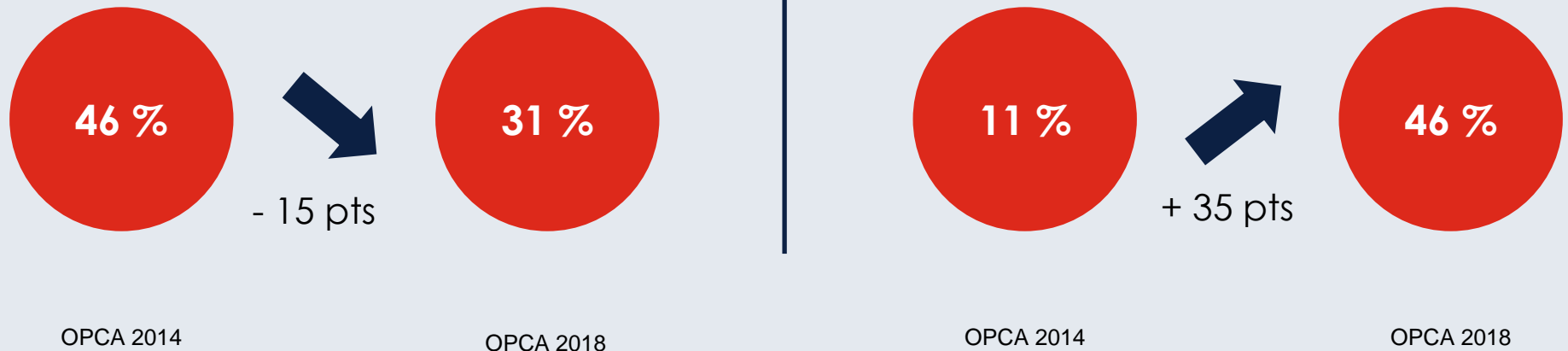
Rémunération fixe = MG + PRIME
Approche œuvre

Le poids de la prime dans la rémunération des scénaristes

La prime de moins en moins prévue dans les contrats des scénaristes...

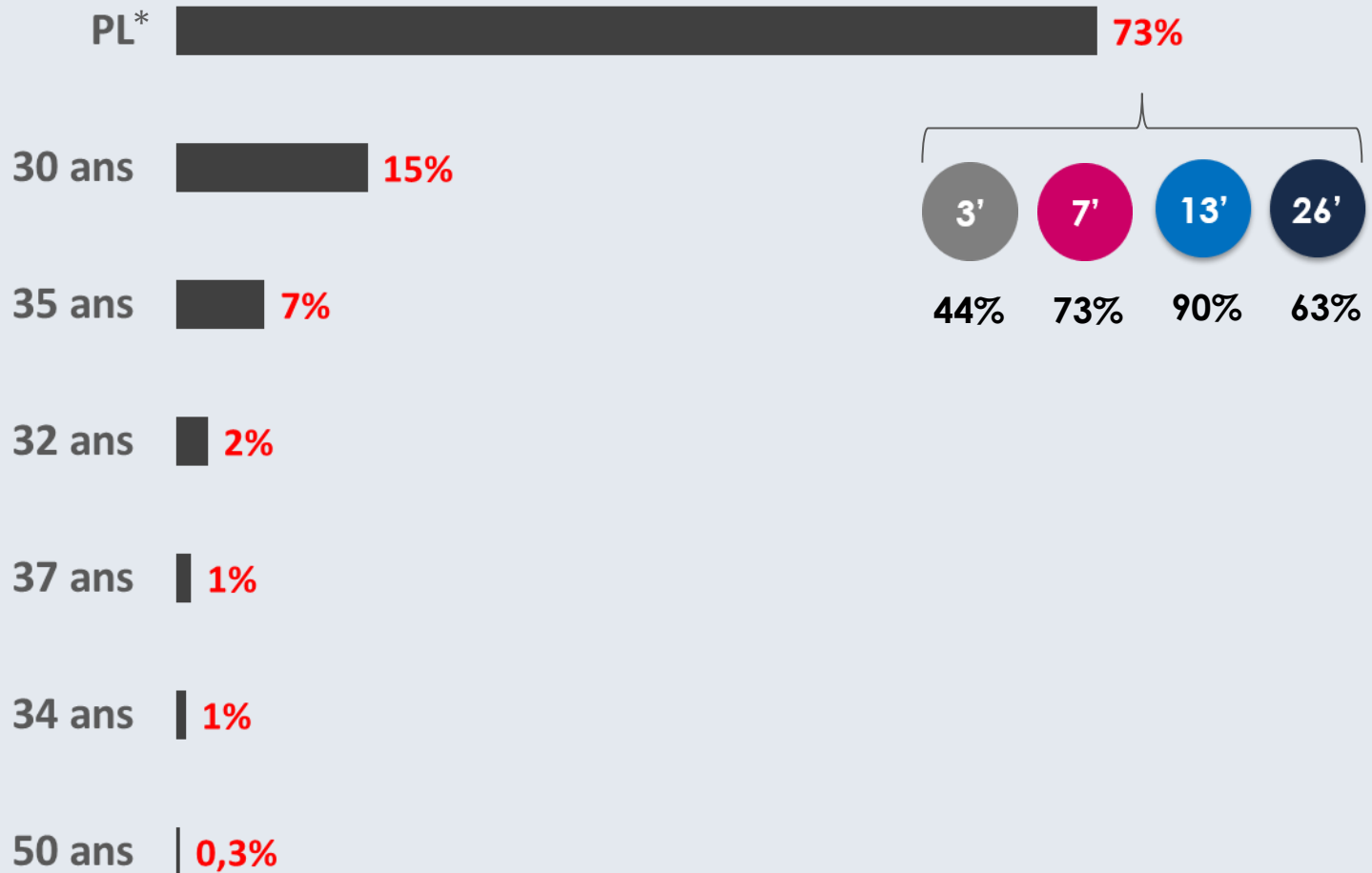
Présence Prime

Prime = 50 %



... mais son poids progresse nettement lorsque les auteurs en bénéficient

Les durées de cession dans les contrats



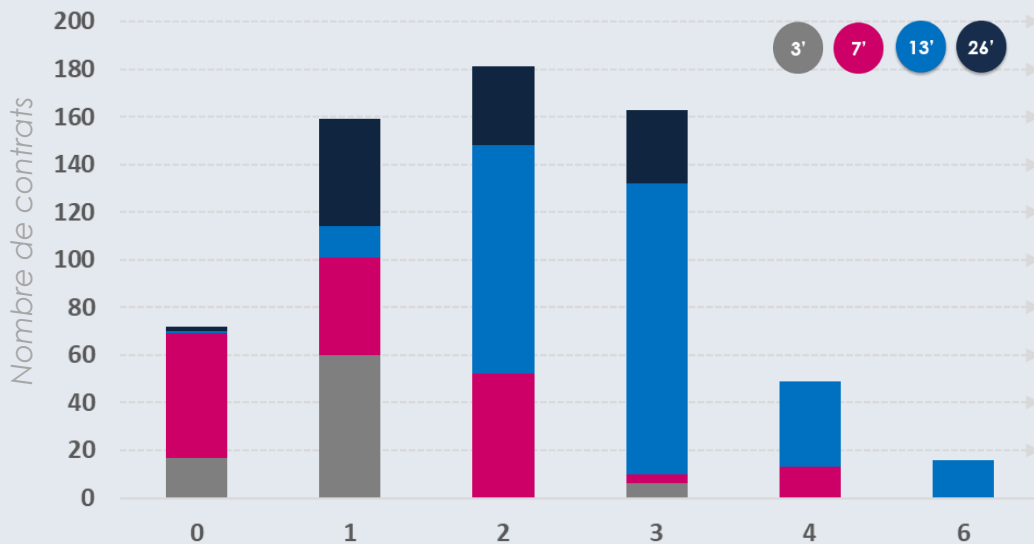
* Protection légale : 70 ans après le décès du dernier co-auteur.

Approche contrat

Les échéances d'acceptation

Proportion des échéances d'acceptation par épisode

	3	7	13	26	Global
0	20,5%	32,1%	0,4%	1,8%	11,3%
1	72,3%	25,3%	4,6%	40,5%	24,8%
2		32,1%	33,8%	29,7%	28,3%
3	7,2%	2,5%	43,0%	27,9%	25,5%
4		8,0%	12,7%		7,7%
6			5,6%		2,5%



Approche contrat

Nombre d'échéances

SACD

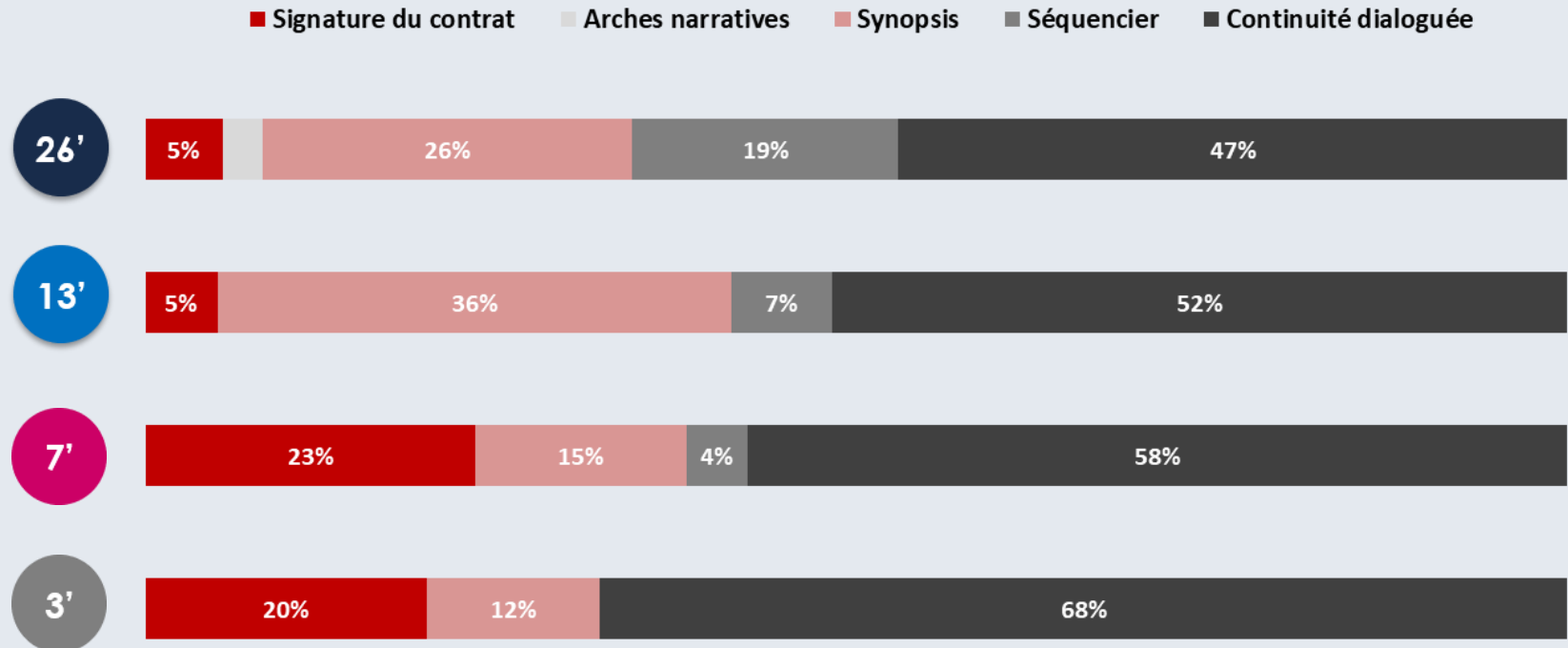
Acceptation producteur ET diffuseur



+ 5 pts

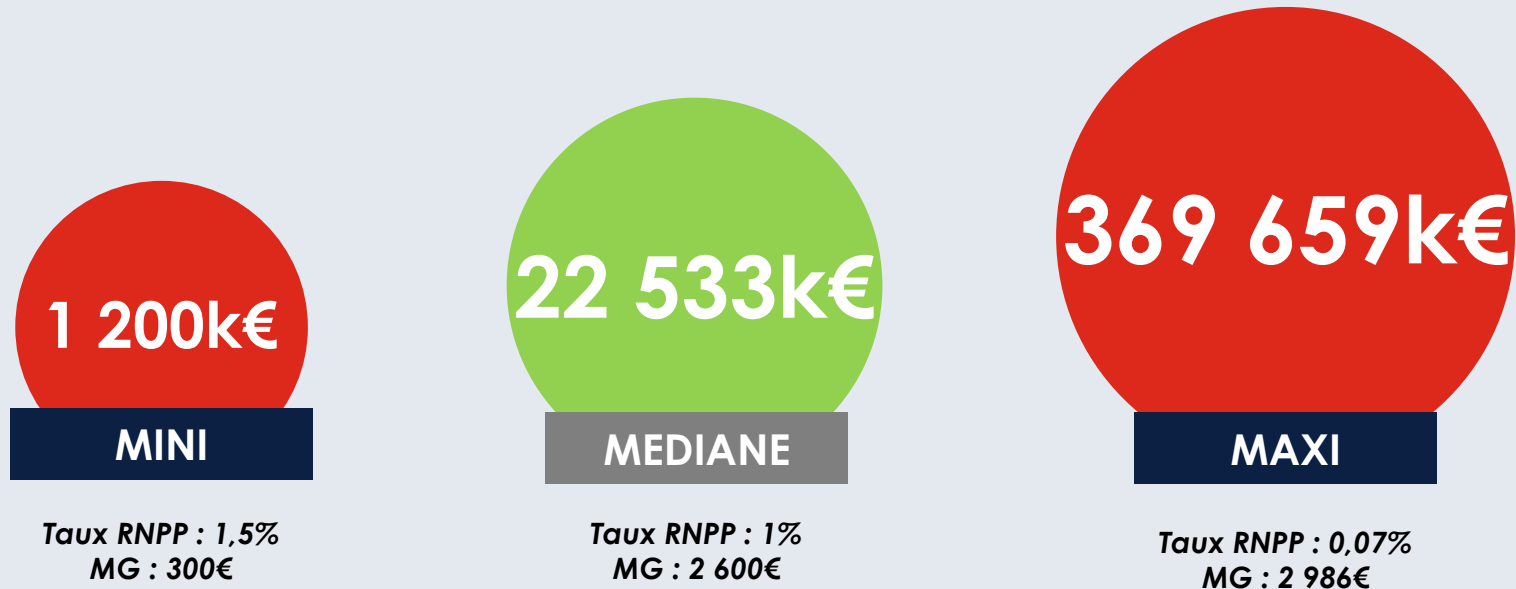
30 % des contrats font apparaître une clause d'acceptation mentionnant directement le diffuseur, contre 25 % en 2010 et 28 % en 2014

Le poids des blocs d'écriture



Recettes brutes à atteindre par saison avant de couvrir le minimum garanti pour les scénaristes

Recettes minimum, maximum et médiane constatées dans la base OPCA

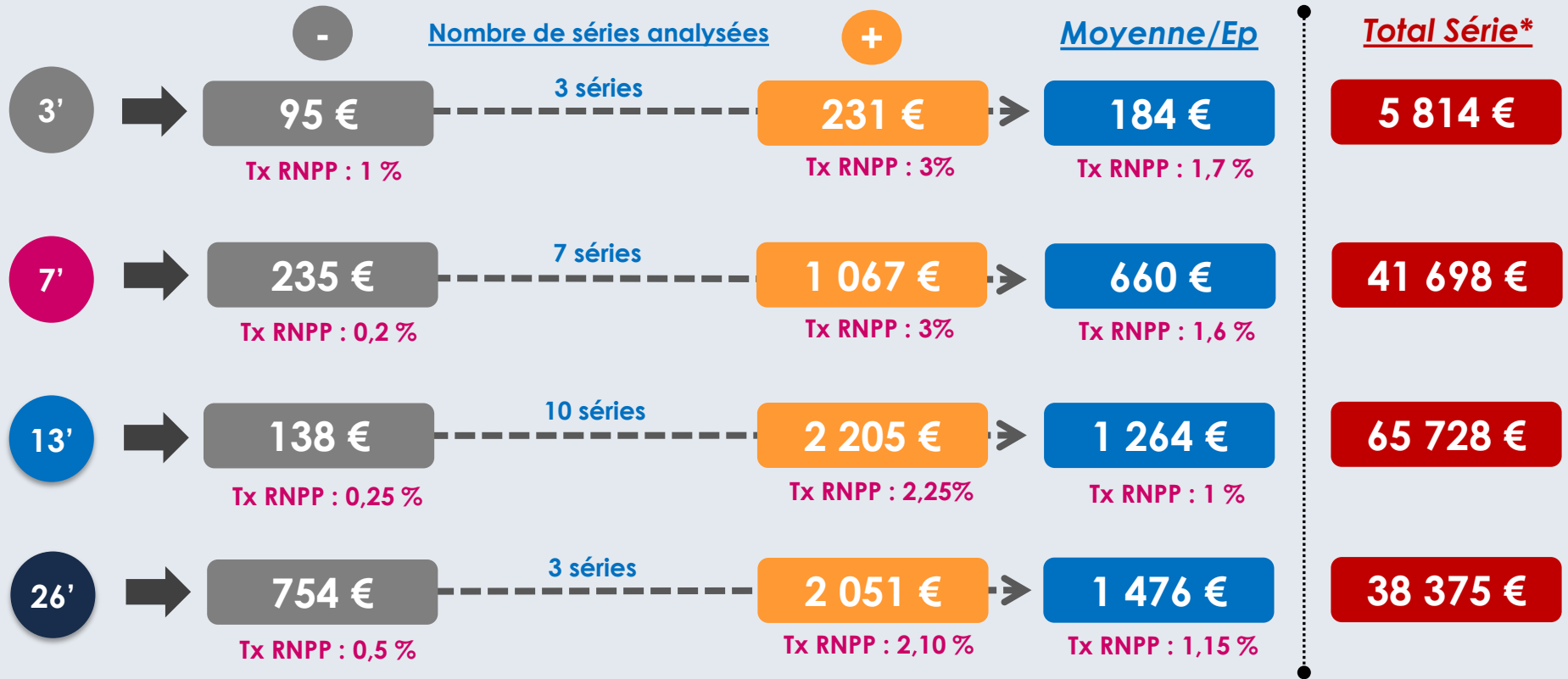


Méthodologie : Total des MG moyens par épisode divisé par le total du taux RNPP moyen par épisode puis divisé par 60 % puis multiplié par le nombre d'épisodes de la saison pour obtenir les recettes brutes à atteindre pour la série afin de couvrir le MG

Réalisateurs

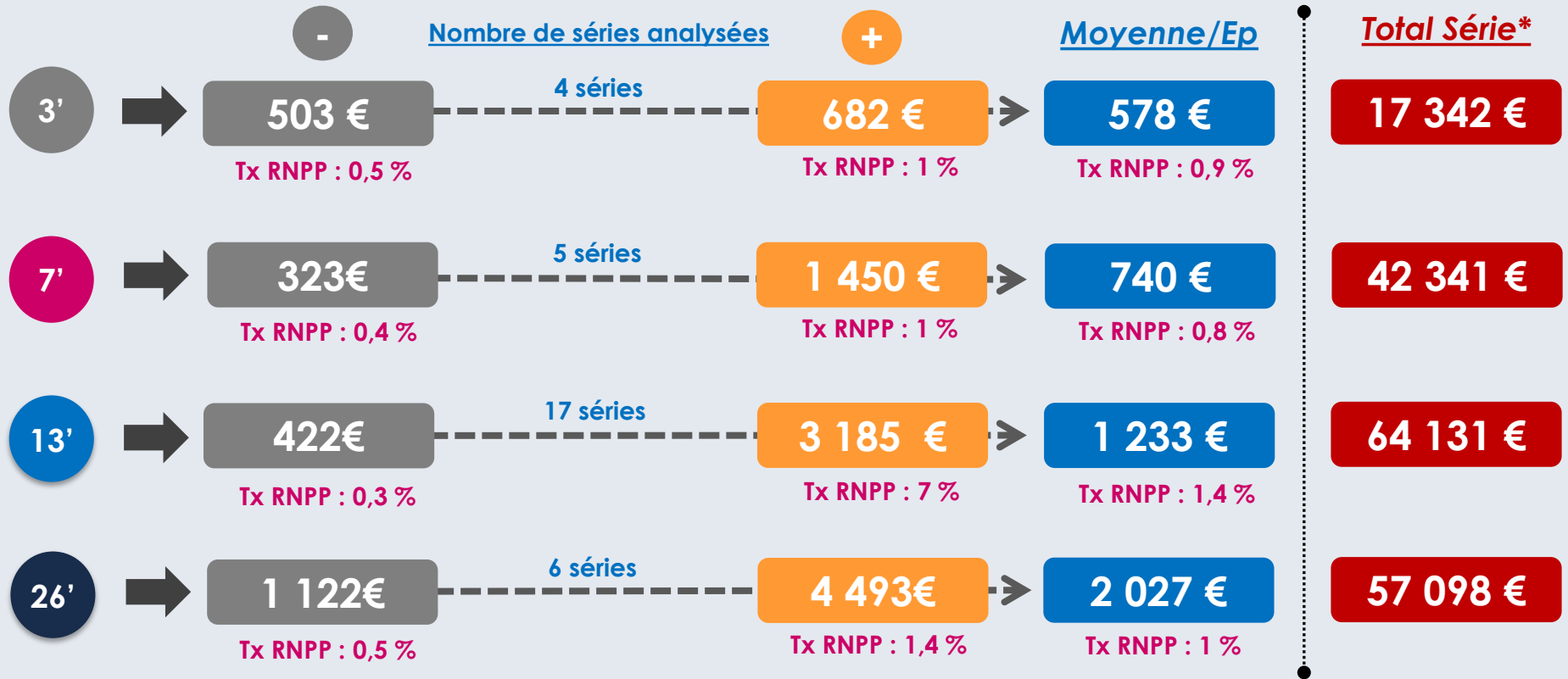
OPCA ANIMATION

La rémunération des réalisateurs pour les séries originales



***Méthodologie :** calcul des dépenses cumulées pour une série d'animation par format = rémunération moyenne d'un épisode de série X nombre moyen d'épisodes dans la base OPCA

La rémunération des réalisateurs pour les adaptations



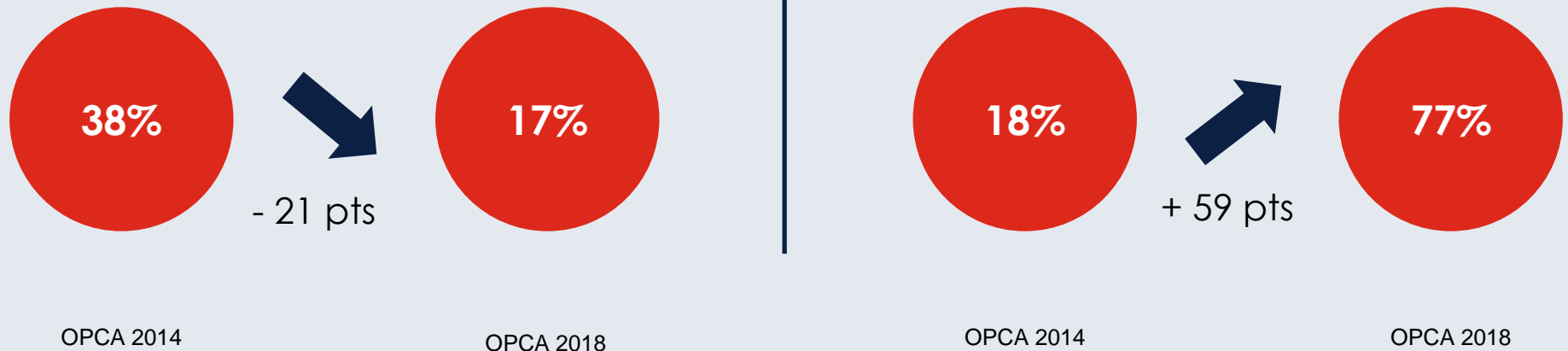
***Méthodologie :** calcul des dépenses cumulées pour une série d'animation par format
= rémunération moyenne d'un épisode de série X nombre moyen d'épisodes dans la base OPCA

Le poids de la prime dans la rémunération des réalisateurs

La prime de moins en moins prévue dans les contrats des réalisateurs...

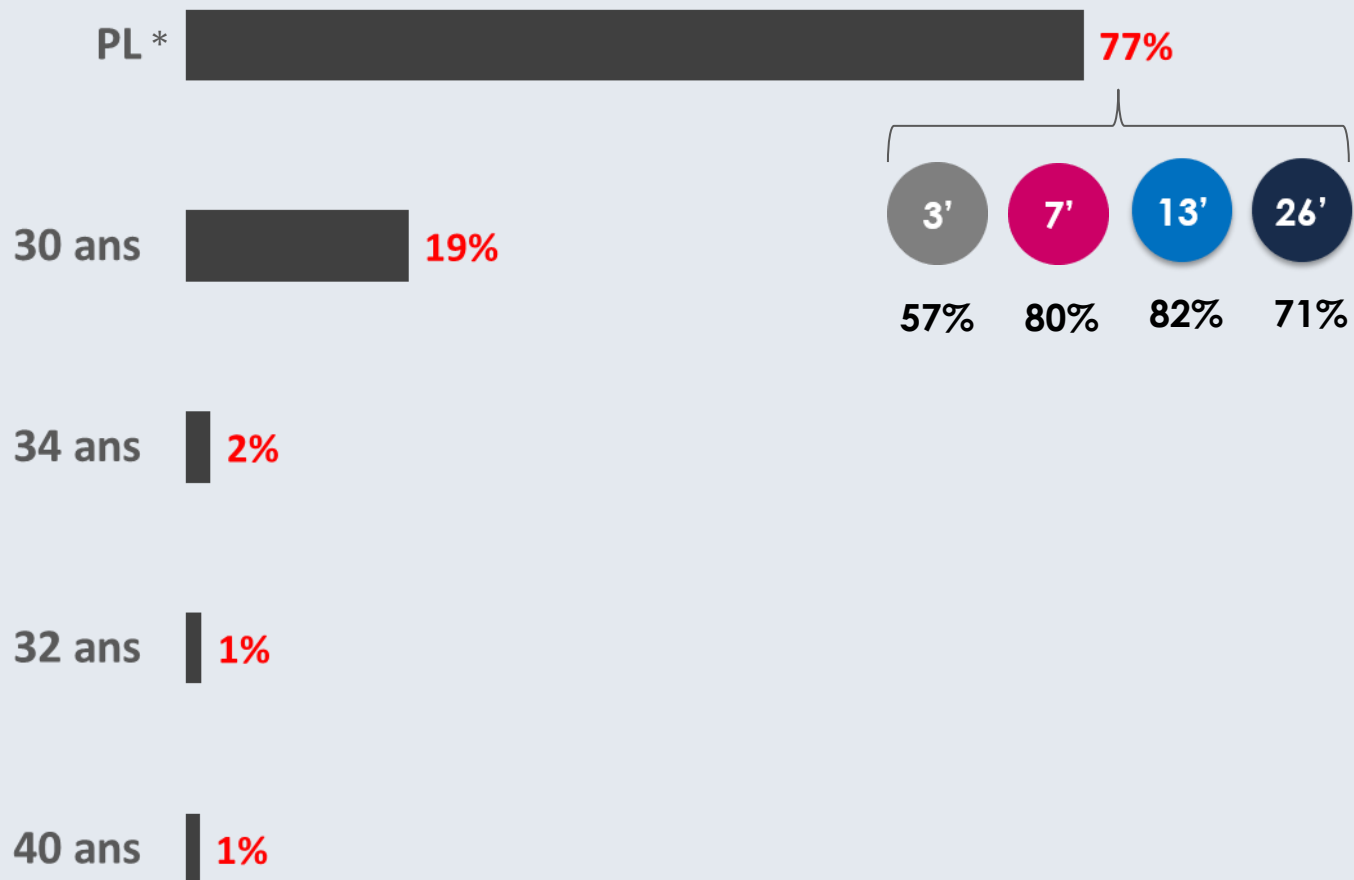
Présence Prime

Prime = 50%



... mais son poids progresse fortement lorsque les auteurs en bénéficient

Les durées de cession dans les contrats

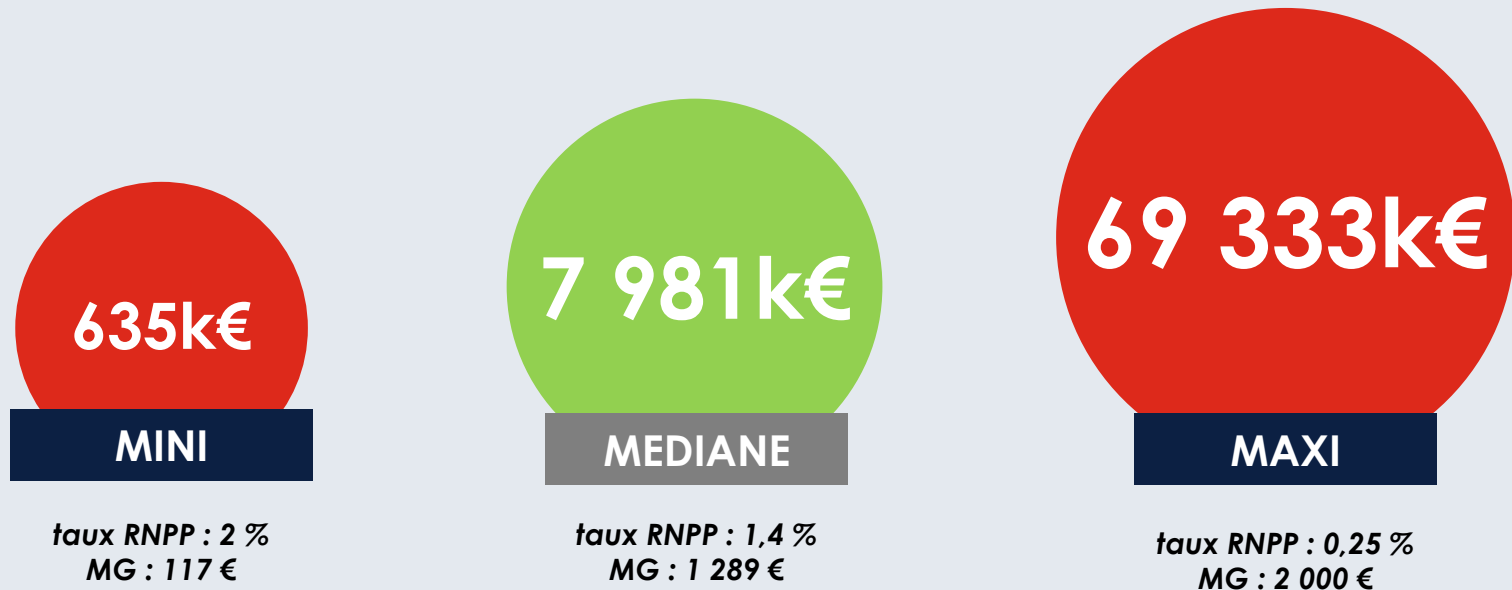


* Protection légale : 70 ans après le décès du dernier co-auteur.

Approche contrat

Recettes brutes à atteindre par saison avant de couvrir le minimum garanti pour les réalisateurs

Recettes minimum, maximum et médiane constatées dans la base OPCA



Méthodologie : Total des MG moyens par épisode divisé par le total du taux RNPP moyen par épisode puis divisé par 60 % puis multiplié par le nombre d'épisodes de la saison pour obtenir les recettes brutes à atteindre pour la série afin de couvrir le MG

Approche globale

OPCA ANIMATION

Rémunération fixe : une faible part pour les auteurs dans le coût de l'œuvre

Scénariste

2,5%



Série de 3'

2,3%



Série de 7'

2,2%



Série de 13'

2,0%



Série de 26'

Scénariste + Réalisateur

4,2%



Série de 3'

3,4%



Série de 7'

3,2%



Série de 13'

2,6%



Série de 26'

Base de 44 séries d'animation
Budget d'écriture (base OPCA) / Coût de l'œuvre (base CNC)

Un succès des séries à l'international qui bénéficie rarement aux auteurs

Série de 78 épisodes de 7' ayant généré
4 350 000 € de recettes TV à l'étranger
(80 % des recettes totales)

Auteur Bible



Recettes à
atteindre

soit x1,1
le montant des
recettes générées

Scénariste



Recettes à
atteindre

soit x8,5
le montant des
recettes générées

Réalisateur
1 épisode



Recettes à
atteindre

Soit x6,5
le montant des
recettes générées

NB : Recettes à atteindre afin que le MG soit couvert

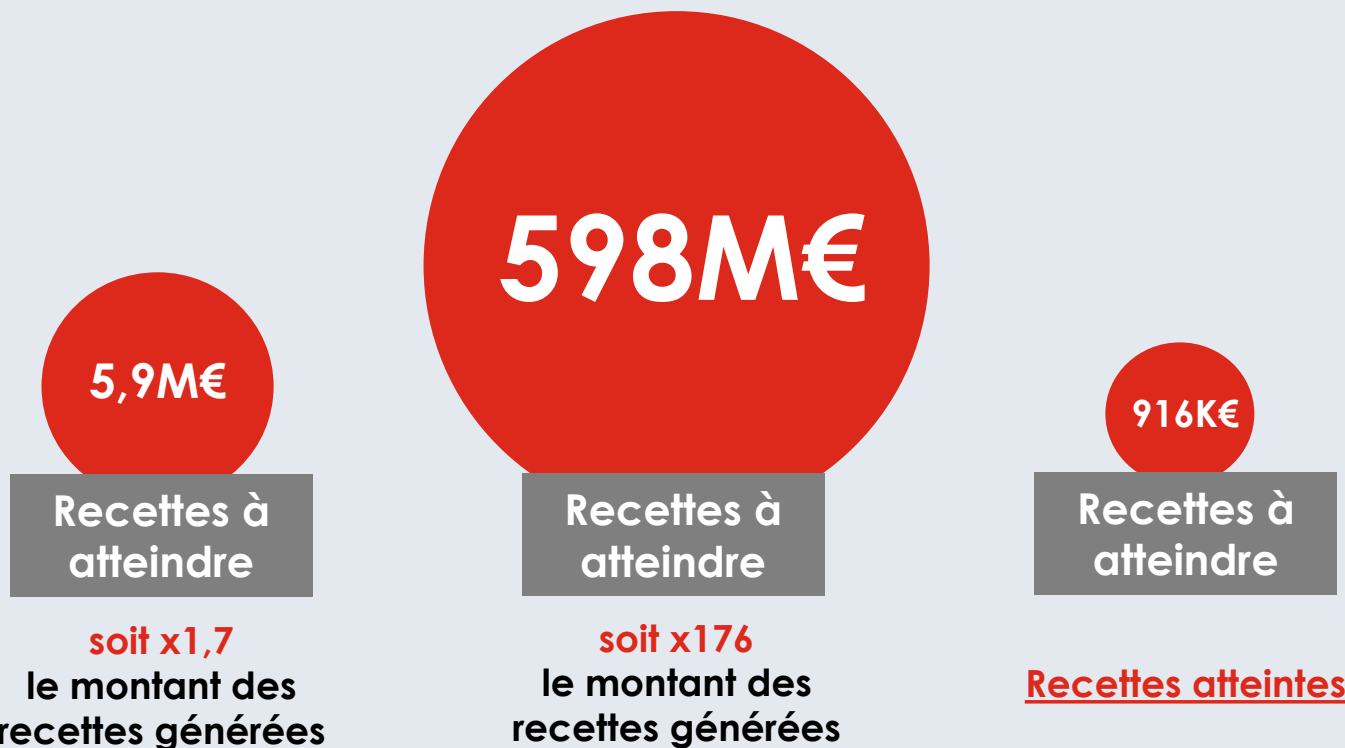
Un succès des séries à l'international qui bénéficie rarement aux auteurs

Série de 52 épisodes de 13' exploitée depuis 2012 et ayant généré **3 400 000€ de recettes**

Auteur Bible

Scénariste

Réalisateur
de la série



NB: Recettes à atteindre afin que le MG soit couvert

Autres types de rémunération

OPCA ANIMATION

Typologie explicative

BASE



Rémunération proportionnelle

Pourcentage/Taux sur l'assiette d'un mode d'exploitation (TV, vidéo, etc.)



Rémunération fixe

Minimum garanti (avance sur la rémunération proportionnelle) et/ou prime



CAS PARTICULIERS

Intéressement

Majoration de la
rémunération
proportionnelle
après
remboursement
du MG

Réajustement de
la rémunération
proportionnelle
après
amortissement

Rémunération
forfaitaire sur les
territoires et
droits réservés

Minoration sur
les exploitations
présentes au
plan de
financement

L'intéressement ou la rémunération supplémentaire après amortissement du coût de l'œuvre

L'auteur perçoit un pourcentage sur les RNPP générées par l'ensemble des modes d'exploitation y compris ceux gérés en gestion collective sur les territoires SACD



Pourcentages indépendants des pourcentages de rémunération proportionnelle

Les sommes sont touchées au premier euro par l'auteur et ne vont pas en amortissement du MG

Concerne 4 séries de la base OPCA sur un total de 62 séries

Les pourcentages varient entre 0,5 % et 1,75 % des RNPP après amortissement du coût de l'œuvre

Majoration de la rémunération proportionnelle légale après remboursement du minimum garanti

Le pourcentage de rémunération proportionnelle légale associé à l'assiette d'un mode d'exploitation augmente une fois que le MG est amorti



Majoration en trompe l'œil

L'auteur ne perçoit sa rémunération proportionnelle qu'après amortissement du MG versé par le producteur

En pratique, la grande majorité des auteurs ne voit jamais leur MG amorti

La majoration après amortissement du MG relève donc de la fiction

Réajustement de la rémunération proportionnelle légale après amortissement du coût de l'œuvre

Le pourcentage de rémunération proportionnelle légale associé à l'assiette d'un mode d'exploitation augmente une fois le coût de l'œuvre amorti.



Comparaison des taux TV Etranger pour un épisode de 13'

Moyenne <u>avant</u> amortissement	vs	Moyenne taux Base OPCA	vs	Moyenne <u>après</u> amortissement
0,60 %		0,81 %		1,21 %

Concerne 5 séries de la base OPCA sur un total de 62 séries.

Le coefficient multiplicateur avant/après amortissement varie entre 1,2 et 8 (majorité à 2).

La rémunération forfaitaire pour les territoires et droits réservés

La mise en place d'une rémunération proportionnelle aux recettes provenant de la vente ou de l'exploitation de l'œuvre peut être impossible sur les territoires et droits réservés aux coproducteurs étrangers. Le cas échéant, les dispositions légales prévoient une rémunération forfaitaire par défaut (CPI L-131-4).



En cas d'impossibilité d'intéressement de l'auteur au succès de son œuvre sur les territoires et droits réservés aux coproducteurs, le manque à gagner doit être compensé par une valorisation juste et équitable de la rémunération forfaitaire.

Plusieurs formes de forfaits observées dans la base OPCA

pourcentage
assis sur l'apport
coproducteur
inscrit au plan de
financement

forfait négocié
de gré à gré

pourcentage +
forfait

Minoration des pourcentages sur les sommes inscrites au plan de financement

L'accord transparence de juillet 2017 stipule que les préventes, les MG et les participations des coproducteurs étrangers sont des RNPP constituant assiette de rémunération des auteurs.

- > Près d'un tiers des séries étudiées (20 séries sur 62) sont concernées par la minoration des pourcentages de rémunération proportionnelle sur les sommes inscrites au plan de financement. Il s'agit des préventes, des minimum garanti et des apports coproducteurs. Le coefficient de minoration est en règle générale de 50 %.
- > Deux séries prévoient des minimum garantis sur les apports inscrits au plan de financement. Cela garantit a minima une rémunération forfaitaire pour l'auteur dans l'éventualité où les financements n'atteindraient pas le niveau escompté.
- > Quatre séries prévoient une absence totale de rémunération proportionnelle sur l'ensemble des sommes figurant au plan de financement.